

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 266

MONTREAL, LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Du Salon à l'école

*Le Salon du livre et l'ELAAC convient d'abord des initiés. Le rôle de l'école demeure essentiel*

Stéphane Baillargeon

La grand-messe des arts et des lettres est finie. Hier soir, la page s'est tournée sur la 16e édition du Salon du livre de Montréal (SLM), et lundi, on a posé le vernis sur la 7e version de l'Entrée libre à l'art contemporain (ELAAC).

Les deux célébrations rituelles de novembre, inaugurées la semaine dernière, se sont déroulées pour ainsi dire, l'une sur l'autre, conjointement, dans les espaces d'exposition de la Place Bonaventure.

Elles partagent des objectifs communs: recréer entre quatre murs, pour un temps, l'atmosphère d'un noble commerce, librairie et galerie, et puis, surtout, y faire communier un maximum de contemporains, dans l'amour des œuvres mises en marché.

Le bilan est encore une fois favorable et personne ne s'en plaint.

Le SLM affiche même un bilan record de 111 000 visiteurs, 4000 de plus que l'an dernier, et cela, en pleine morosité économique.

En plus, aucun scandale n'a, cette année, entaché l'image des foires (comme le pétard mouillé de l'année dernière, au sujet de la vente des archives de Michel Tremblay à la Bibliothèque nationale du Canada), et aucune chicane de famille n'a détourné l'attention (comme celle qui a failli entraîner l'éclatement de l'Association des éditeurs de livres, au début du quinzième Salon du Livre, toujours l'an dernier).

Les professionnels du livre et de l'installation ont eux-mêmes reconnu que, cette année, tout baignait dans l'huile. Ils ont parlé du «plus beau Salon de tous les salons», ou, plus prosaïquement, d'«une fête réussie».

On l'a dit et redit, jusqu'à plus soif: c'est par cet aspect de fête publique constamment renouvelée que le SLM et l'ELAAC se rapprochent des marchés et des foires d'antan — d'ailleurs, foire vient de *feria*, qui veut dire fête.

Comme ces activités millénaires, le Salon du livre et l'Entrée libre remplissent une fonction essentielle d'animation culturelle et de rapprochement des citoyens. Il y a là, comme à livre ouvert et à toile découverte, une mise en relation des créateurs et de leur public. L'idée est de rassembler les gens, tout simplement, et les deux activités y réussissent, à merveille.

Mais, si ces grandes fêtes veulent encore grandir, elles devront surtout penser à s'ouvrir davantage.

L'an dernier, le SLM recevait quelques invités de marque, comme François Nourissier, Pierre Mertens, Michel Butor ou Alain Rey. Cette fois, sans dénigrer la valeur des Katherine Pancol, Jean Orizet ou Larry Collins, on doit reconnaître que les grosses plumes ne se bousculaient pas aux portes.

On peut évidemment pardonner au Salon de n'avoir attiré aucun des lauréats des prestigieux prix littéraires français, les Goncourt, Renaudot, Médicis et autres Femina, décernés en novembre, en plein SLM, mais le large bassin de la francophonie littéraire devrait quand même permettre de trouver des auteurs étrangers prestigieux à nous présenter.

On peut aussi se demander si le SLM et l'ELAAC ne préchent pas que pour des convertis.

Une étude du ministère de la Culture du Québec, effectuée lors du neuvième SLM, en 1986, a découvert ce truisme: «Le Salon attire avant tout les lecteurs (qui sont d'ailleurs avant tout des lectrices), ceux et celles qui ont des habitudes de lecture bien ancrées, les personnes qui attachent une importance au livre et à la lecture».

Même si le SLM est une activité commerciale, on s'y rend d'abord pour bouquiner (raison évoquée par 47% des visiteurs), connaître les nouveautés (41%), voir des livres rares ou de luxe (31%) ou rencontrer des éditeurs, des libraires et des auteurs (30%).

L'étude concluait que les Salons du livre ne «contribuent pas réellement à la démocratisation de la lecture pour les non-lecteurs adultes, même s'ils peuvent avoir une influence chez les plus jeunes, en leur donnant le goût de lire».

L'idée d'amener les enfants à se familiariser avec les livres et la lecture n'était citée que par 6% des répondants.

Bref, même si les Salons du livre et l'Entrée libre ont été mis sur pied pour faire la promotion du livre et de l'art, le constat demeure: ces entreprises ne font que très peu de nouveaux adeptes des arts et des lettres.

Mais doit-on le leur reprocher? Le SLM et l'ELAAC remplissent leur rôle, atteignent leur objectif de promotion. Pour le reste, pour l'apprentissage de la littérature et de l'art, pour la formation des futurs visiteurs de ces foires, c'est vers l'école qu'il faut se tourner, vers le réseau de formation des citoyens d'un pays où plus d'une personne sur deux avoue ne jamais ouvrir un livre, ou tant de gens se désintéressent des musées, des galeries et de leur fabuleux contenu.

La romancière Monique Proulx a résumé le problème dans son allocution d'ouverture du SLM, en invitant les lecteurs à venir rencontrer les auteurs. «Venez-nous dire, implorait-elle, que nous ne sommes pas fous d'écrire dans un pays qui aime si peu la culture à qui il doit pourtant son âme.»

INDEX

Les Actualité...A2	Éditorial.....A6
Agenda culturel..B6	Idées.....A7
annonces classées..B2	Le Monde.....A5
Avis publics.....B2	Montréal.....A3
Culture.....B8	Mots croisés.....B2
Découvertes.....B1	Politique.....A4
Économie.....B3	Les Sports.....B5

**Météo**  
Ciel variable  
Max. 7  
Détails en B5

MONTREAL

Des taxis plus conformes  
PAGE A 3



LE MONDE

Jour J à Johannesburg  
PAGE A 5

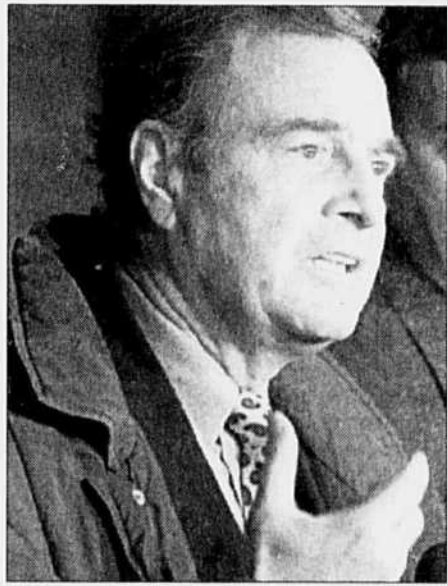
DÉCOUVERTES

Les secrets de l'écriture... secrète  
PAGE B 1

## Un abîme de 40,5 milliards

«Tout à fait inacceptable», juge Paul Martin

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA



Le ministre des Finances, Paul Martin: il faut «assainir les finances de l'Etat».

Ce que tout le monde appréhendait depuis quelques jours a finalement été confirmé: le déficit fédéral s'élève à 40,5 milliards\$ pour l'exercice fiscal 1992-93, a annoncé hier le ministre des Finances Paul Martin.

En hausse de 6 milliards\$ par rapport à 1991-92, il s'agit du plus important déficit, en nombres absolus, de l'histoire du Canada. C'est également 5 milliards\$ de plus que les projections faites par l'ancien ministre Don Mazankowski lors de la présentation de son dernier budget, en avril.

Et il y a pire. M. Martin a fait savoir hier que le déficit des six premiers mois de l'exercice 1993-94 atteignait 20,7 milliards\$, un chiffre supérieur de 2,2 milliards\$ au manque à gagner enregistré lors de la même période l'année dernière. A plusieurs reprises, le ministre a qualifié de telles données de «tout à fait in-

acceptables», tout en rappelant qu'il était dans ses intentions «très claires» de se mettre au boulot pour «assainir les finances de l'Etat». «Il n'y a aucun doute quant à notre intention de travailler sur l'état des finances du pays, qui sont d'une nature que personne ne peut ignorer», a-t-il dit.

Sur les façons d'entreprendre le redressement, M. Martin a toutefois été avare de détails, se contentant de préciser qu'il rencontrera les ministres provinciaux des Finances à la fin novembre et qu'il prononcera un discours économique détaillé «au cours des trois prochaines semaines».

«Il faudra faire beaucoup pour encourager la croissance, pour revoir les façons dont le gouvernement dépense son argent», a-t-il dit. Et s'il a promis un examen «ligne par ligne» des états financiers d'Ottawa, il a aussi laissé entendre que le programme d'investissements annoncé par les libéraux ne serait pas touché.

Car lorsqu'on constate que le déficit est en croissance parce que l'économie canadienne est très faible, on doit admettre que «nous, les libéraux, on avait raison», a déclaré M. Martin. Il va falloir vraiment encourager les emplois, il va falloir vraiment donner une poussée à l'économie. Ceci étant dit, d'autre part, il va falloir couper dans les dépenses gouvernementales. «Mais il n'a pas dit ou.

Le ministre a expliqué que la différence de 5 milliards\$ observée entre les pronostics des conservateurs et la réalité était surtout imputable à un changement des conventions comptables recommandées récemment par le Vérificateur général. Un manque à gagner de 1,4 milliard\$

VOIR PAGE A 8: ABÎME

VOIR AUSSI

■ Les programmes sociaux devront être révisés, selon le patronat.....A4

## Le Barreau coupable d'«injustice grave»

Un juge donne raison à un étudiant en droit

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Une controverse agite la profession légale au Québec. Un apprenti-juriste, mécontent de ses notes d'examen, a poursuivi le Barreau du Québec en justice... et a gagné sa cause. Le Barreau, critiqué par un juge de la Cour supérieure, a décidé d'aller en appel. Les étudiants en droit de l'Université de Montréal, eux, se réunissent demain, en assemblée générale, pour débattre de l'affaire.

Le juge Pierre Viau, de la Cour supérieure du Québec, vient de réprimander le Barreau du Québec, en estimant que les grilles de correction des examens du Barreau ouvrent la porte à l'arbitraire.

Le juge ordonne même au Barreau d'accepter un étudiant qui avait raté un des examens de l'organisme, «convaincu de l'injustice grave» commise envers cet étudiant.

Dans une décision rendue le 8 novembre dernier, le juge Pierre Viau

VOIR PAGE A 8: BARREAU

## «Honteux et illogique»

Des experts jugent sévèrement la nouvelle tarification des médicaments

MARTINE TURENNE  
LE DEVOIR

L'annonce faite par Québec d'abolir la gratuité des médicaments pour toute une catégorie de malades a horrifié plusieurs experts québécois des soins de la santé, et suscité de nombreuses questions à l'Assemblée nationale.

«Aucune logique ne peut expliquer ces mesures. C'est purement idéologique, dans la meilleure veine néo-libérale», a dit le sociologue François Beland, membre du Groupe de recherche interdisciplinaire en santé, le GRIS. «C'est de la rationalisation à la petite semaine, ajoute l'économiste André-Pierre Contandriopoulos, directeur du département d'administration de la santé à l'Université de Montréal. C'est honteux et illogique de vouloir faire payer à des gens malades le coût de leurs soins.»

Rappelons que le ministre de la

VOIR PAGE A 8: HONTEUX

VOIR AUSSI

■ L'éditorial de Lise Bissonnette: Marc-Yvan Côté est un danger public.....A 6

## Des ceintures fléchées très casher



La ceinture fléchée orne le costume de ces hôtes au congrès de Montréal. À l'arrière-plan, le drapeau d'Israël.

## La communauté juive du Québec en mutation

Plus de 4000 Juifs du monde entier réunis dans un congrès à saveur québécoise

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Un vent de changement sans précédent souffle sur la communauté juive du Québec et balaye avec lui bien des images colportées par les Mordecai Richler et cie. Pour preuve, c'est au son du groupe folklorique la Botine souriante et vêtus de ceintures fléchées que les Juifs de Montréal accueillent cette semaine les 3000 Juifs de la diaspora qui convergent vers la métropole.

Même le premier ministre de l'Etat d'Israël, Yitzhak Rabin, invité prestigieux au rassemblement annuel des Juifs du monde entier, n'échappera pas aux tourtières, rigaudons et habits de coureur des bois que les Juifs

d'ici ont choisi comme décor d'arrière-plan pour marquer leur propre différence.

«Le thème de la conférence est la diversité. On a donc choisi d'utiliser l'histoire québécoise à notre avantage pour marquer notre propre diversité», explique Mme Cherry Stein, directrice des communications pour la Fédération des services communautaires juifs de Montréal.

Souvent jugée hermétique, résistante à l'intégration, la diaspora juive de la métropole vit une mutation que plusieurs auraient cru impossible il n'y a pas si longtemps. De plus en plus de jeunes Juifs sont bilingues, si non francophones, et ne sont pas ef-

VOIR PAGE A 8: JUIFS

## Grande purge chez Provigo

Le président Yvan Bussièrès a claqué la porte

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Le feu est pris chez Provigo. Les démissions en rafales des vice-présidents ont été suivies hier par celle du président Yvan Bussièrès, «l'homme des restructurations» chez le leader de l'alimentation au Québec. Tous les artisans derrière l'émergence de Provigo ont ou seront remplacés par des anciens de Club Price, dans un vent de centralisation qui déséquilibre la structure et ébranle les fondements mêmes de l'entreprise.

Ces informations n'ont pu être confirmées ou commentées de sources officielles.

Le remue-ménage au sein de la haute administration, amorcé en octobre dernier avec le «départ» de Claude Perreault, pdg de Provigo Distribution, a pris des allures de crise hier, entraînant le personnel de Provigo dans une quatrième restructuration en trois ans. Yvan Bussièrès, rétrogradé à la tête de Provigo Distribution après avoir occupé le poste de chef de l'exploitation d'Univa, a «claqué la porte» en fin de journée, par «écœurement», nous dit une source bien informée. La démission d'un homme, qui était pourtant présenté il y a un mois comme étant «l'homme de la situation», a eu l'effet d'une douche froide sur les vice-présidents et cadres toujours en place, qui ne cessent de fêter le départ de leurs confrères depuis quelques semaines.

Au total, pas moins de six hauts dirigeants de la «vieille garde» ont quitté leurs fonctions depuis fin septembre. Les Germain Lecours (vice-

VOIR PAGE A 8: PROVIGO

CULTURE

## Nancy Huston, grand prix littéraire du Gouverneur général



LE REPORTAGE DE PIERRE CAYOUILLE EN PAGE A 8

## • LES ACTUALITÉS •

La mort du caporal Marcel Lemay

# Le coroner Guy Gilbert libère la voie à la reprise de son enquête

Il s'engage à forcer la comparution des Mohawks et clarifie ses propos au sujet d'un responsable de la SQ

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Après moult tractations et d'importants exercices de rétro-pédalage, hier, le coroner Guy Gilbert a retrouvé le champ libre pour reprendre de aujourd'hui son enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec (SQ), survenue à Oka le 11 juillet 1990.

En mi-journée, le coroner s'est engagé à utiliser tous les moyens légaux disponibles, si nécessaire, pour forcer les Mohawks et les autres personnes qui se trouvaient dans la pinède le 11 juillet 1990, au moment de l'intervention policière, à venir témoigner.

«J'ai déjà dit que les Mohawks seront assignés s'il y a lieu. Cette formule peut porter à interprétation et laisser penser qu'il s'agit là d'un caprice du coroner. Les Mohawks seront d'abord invités à venir témoigner, sans assignation. Il y aura lieu d'assigner ensuite ceux qui n'accepteraient pas de venir librement», a déclaré le coroner.

Ce dernier s'est aussi engagé à clarifier des propos tenus mardi dernier à l'égard du témoin Jean-Guy Charland, responsable du service de renseignements de sécurité de la SQ à l'été 1990, propos qui avaient été interprétés par son procureur ainsi que ceux des officiers et policiers syndiqués comme une démonstration de la partialité du coroner.

«Mes propos échangés avec M. Charland n'ont jamais visé à lui attribuer une responsabilité civile et criminelle», a fait valoir le coroner.

Le coroner Gilbert avait dit à l'inspecteur-chef Chartrand qu'il s'était trompé en assu-

rant au directeur Robert Lavigne que les Mohawks ne tireraient pas.

C'est d'ailleurs au nom de l'inspecteur-chef Charland, maintenant à la retraite, que le procureur Daniel Rochefort, de la Corporation des relations professionnelles des officiers de la Sûreté du Québec, avait demandé au coroner Gilbert, mercredi dernier, de suspendre son enquête temporairement, le temps de s'adresser à la Cour supérieure pour obtenir l'arrêt définitif des travaux en cours depuis 75 jours.

Le procureur de la SQ, Mario Bilodeau, ainsi que celui de l'Association des policiers provinciaux du Québec, André Fiset, avaient avisé le coroner qu'ils se joignaient à cette requête.

Dès le lendemain, la suspension de l'enquête avait suscité de vifs échanges à l'Assemblée nationale, les députés du Parti québécois y voyant une manœuvre pour empêcher que les plus hauts gradés de la SQ et certains ministres aient à témoigner devant le coroner.

Le directeur de la SQ Robert Lavigne et le ministre de la Sécurité publique (en 1990) Sam Elkas ont fait savoir qu'ils s'attendaient à témoigner et qu'ils n'avaient aucunement l'intention de s'y soustraire.

Vendredi en fin de journée, l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) se dissociait de la demande de mettre un terme définitif. Le président Jocelyn Turcotte insistait toutefois pour que le coroner assigne les Mohawks pertinents à son enquête.

D'ailleurs, dans la requête en sursis déposée, hier en début de journée en Cour supérieure, par le procureur des officiers de la

SQ, le nom de l'APPQ n'apparaissait pas.

Hier, au nom de l'APPQ, Robert Castiglio s'est dit satisfait de l'engagement pris par le coroner à «prendre les mesures nécessaires pour que les Mohawks soient entendus».

Pour sa part, le procureur de la SQ, Mario Bilodeau, a dit au coroner qu'il considérait suffisante la double mise au point qu'il venait de faire et qu'il renonçait à toute procédure en Cour supérieure.

Isolé, le procureur des officiers de la SQ a demandé l'avis de ses clients.

Après une demi-heure de pourparlers, Me Daniel Rochefort annonçait que ses clients renonçaient à leur action en Cour supérieure.

Les deux témoins prévus pour aujourd'hui sont Danielle Falardeau, analyste au service de renseignements de sécurité de la SQ, et l'inspecteur-chef Jean-Guy Charland.

Des journalistes qui se trouvaient dans la pinède seront également entendus au cours des prochains jours.

Pour la semaine prochaine, le directeur de la SQ Robert Lavigne et le directeur général adjoint Marc Lizotte ont été assignés.

Il faudra vraisemblablement attendre la première semaine de décembre pour entendre des Mohawks.

D'ailleurs, le coroner a précisé hier qu'il ne s'engageait «aucunement à respecter un ordre donné dans l'assignation des témoins».

«Nous avons essayé de suivre une logique et les Mohawks en font partie. L'ordre choisi correspond à une stratégie qui veut servir au maximum les objectifs de l'enquête», a-t-il soutenu. L'enquête du coroner Gilbert était suspendue depuis mercredi dernier.

KAHNAWAKE

# Huit stations-service obtiennent leur permis

LE DEVOIR

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a accordé hier un permis pour l'exploitation d'un commerce de produits pétroliers à huit stations-service situées sur la réserve de Kahnawake.

Le ministère a octroyé ces permis après avoir reçu et étudié les documents requis et inspecté leurs équipements.

Ces établissements sont W.J.S. Gas Bar, Bully's Truck Stop, Kahnawake Gas Bar, 207 Gas Bar, Country Pedlar Gas, G.D. Garage Entreprises Reg., Jack W. Leclair Regd et Khanawake Gas Bar.

Deux autres établissements détenaient déjà leur permis: J.R. Petroleum Caughnawaga Garage et Plaza 138 Lazare Gas Bar.

Les demandes de permis de trois autres stations-service sont encore à l'étude dans l'attente des documents et tests requis.

L'inspection des établissements a été effectuée le jeudi 4 novembre dernier par six inspecteurs du ministère après avoir obtenu l'assurance

du ministère de la Sécurité publique et des responsables de la réserve que leur travail pourrait s'effectuer en toute sécurité.

Les établissements qui fonctionnaient sans permis ont reçu des avis d'infraction et sont passibles d'une amende de 200\$ à 5000\$.

Les inspecteurs ont également émis 56 avis de correction en joignant les exploitants à réparer, remplacer ou corriger certains équipements pour se conformer à la réglementation.

Avant d'obtenir leur permis, les établissements déjà

en opération ont dû se soumettre à l'inspection, faire une demande en bonne et due forme, produire une preuve d'assurance et payer le coût du permis.

Dans le cas de nouvelles stations-service, le ministère exigeait de plus qu'on produise tous les documents habituellement exigés lors d'une demande d'autorisation de travaux: description détaillée, plan à l'échelle, certificat de localisation, classification du site, conformité des travaux, étanchéité du système, etc.

# À travail égal, salaire très inégal

Dans le secteur public, le salaire moyen d'une femme est inférieur deux fois sur trois à celui d'un homme

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Pour un emploi identique, le salaire moyen d'une femme est en retard deux fois sur trois sur celui d'un homme dans le secteur public.

Dans le secteur privé, toujours pour un emploi identique, le salaire moyen d'une femme est en retard sur celui d'un homme cinq fois sur six.

Telles sont les principales données d'une étude que vient de publier l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) dans la dernière livraison de son bulletin interne.

Une seule note encourageante pour les femmes: le salaire moyen de la femme est en avance sur celui de l'homme dans 82% des cas lorsqu'on considère uniquement les emplois traditionnellement réservés aux femmes. Ces derniers emplois sont principalement des emplois de bureau, de secrétaires ou de dactylo.

Selon la présidente de l'IRIR, Mme Nicole Poupard-Gendreau, c'est la première fois que l'organisme qu'elle dirige s'attarde à comparer des emplois qui impliquent des tâches similaires.

Dans le secteur public, pour le même emploi, le salaire moyen de la femme est supérieur à celui de l'homme dans 21 catégories d'emplois tandis que celui de l'homme est supérieur dans 41 catégories, soit deux fois plus souvent. Dans quatre autres catégories, le salaire est égal peu importe le sexe du titulaire tandis que 8 catégories d'emplois sont classées «unisexes», c'est-à-dire ne sont détenues que par des hommes ou par des femmes (mécanicien de véhicule, secrétaire principale, etc.).

Dans les emplois qui ne relèvent

pas du secteur public, le retard salarial des femmes se produit cinq fois plus souvent que celui des hommes pour des tâches identiques.

On a relevé 45 catégories où le salaire moyen de l'homme est supérieur et seulement 9 où celui de la femme est en avance.

Il y a parité dans 14 catégories et six catégories sont constituées d'emplois «unisexes». La parité peut souvent s'expliquer par le fait que plusieurs emplois de ce type sont payés à taux fixe.

Diverses raisons peuvent expliquer ces écarts, estiment les chercheurs de l'IRIR. La principale vient de ce que les hommes qui occupent des emplois jouissent souvent de plus d'ancienneté que leurs

concurrents. «L'arrivée encore récente de femmes dans des emplois traditionnellement occupés par des hommes peut accentuer les écarts salariaux à l'avantage des hommes si les femmes ont moins d'expérience dans ces emplois», écrivent les auteurs de l'analyse. Ils notent même que les programmes d'action positive qui encouragent les femmes à accéder à des postes de commande peuvent avoir contribué à court terme à accentuer l'écart salarial. Enfin, l'étude de l'IRIR ne peut se prononcer sur la question de savoir si les employés du secteur public sont mieux payés que les autres. Cela dépend des emplois et du marché de comparaison. Tout au plus il semble y avoir «un retard salarial du secteur public» quand on considère les emplois des femmes.

L'étude de l'IRIR est compilée à partir de l'analyse de 74 emplois repères et couvre des établissements privés ou publics comptant au moins 200 employés.

## Erratum

Une ambiguïté s'est glissée dans notre texte de lundi sur la protection des milieux humides au Québec. La construction des bâtiments sera effectivement soustraite, comme nous l'avons écrit, du champ d'application du nouveau règlement d'administration de la Loi de l'environnement, donc de l'obligation d'obtenir le certificat prévu à l'article 22, mais ces constructions vont cependant demeurer assujetties au Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale. La construction de bâtiments abritant une activité industrielle visée par la loi demeurera assujettie au règlement d'administration. De plus, la construction de rues, de routes et d'infrastructures routières à l'intérieur des périmètres urbains sera aussi exemptée, selon certaines normes, de l'exigence d'un certificat d'autorisation sauf à proximité des cours d'eau.



AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3Y 1K2  
Tél. (514) 345-2014, Tél. (514) 345-0808  
La maîtrise des intangibles.

Pour la première fois depuis 1988

# Le taux de natalité en baisse au Québec

Québec (PC) — Le Québec perd du terrain dans sa lutte contre le déclin démographique. Pour la première fois depuis 1988, le taux de fécondité est à la baisse. Cette année, il sera de 5% inférieur par rapport à 1992.

Le gouvernement prévoit que le taux sera de 1,60 cette année, comparativement à 1,65 en 1992. Il y aura au Québec environ 91 500 naissances en 1993, soit presque 4500 de moins que l'an dernier, indique Jean-Claude Ménard, responsable du système des subventions accordées aux jeunes couples.

C'est la première baisse depuis que le gouvernement a adopté son

système de bonis. Selon un porte-parole, la baisse est due à la récession ainsi qu'au rôle changeant des femmes dans la société.

Le taux de fécondité est le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer, c'est-à-dire entre 15 et 40 ans. Pour renouveler sa population sans immigration, le Québec a besoin d'un taux supérieur à deux.

«C'est une grosse diminution», déclare M. Ménard. Ceci veut dire que le taux de naissance a chuté, mais je ne peux pas vous dire de combien.»

En 1991 et en 1992, le nombre de naissances a également chuté, mais pas suffisamment pour affecter le taux de naissance de la province.

Le nombre de femmes en mesure d'avoir un enfant demeurant le même, il faut attribuer le recul à d'autres facteurs, précise le fonctionnaire québécois.

Violette Trepanier, ministre responsable de la Politique familiale, attribue le déclin à la mauvaise situation économique et aux valeurs changeantes de la femme et des couples.

«Bien entendu, c'est un peu décevant. Nous voulons une augmentation. Nous allons continuer notre travail pour qu'il n'y ait pas de recul», a ajouté la ministre lors d'une entrevue. Le Québec est la seule province canadienne à offrir un encouragement à la maternité.

Hausse de 58 % des frais de scolarité au Canada en cinq ans

# Les étudiants québécois en art paient moins cher que partout ailleurs au pays

Ottawa (PC) — Les étudiants québécois inscrits dans les programmes d'art de premier cycle des universités du Québec paient moins cher que tous les autres universitaires canadiens, selon Statistique Canada.

En 1993-1994, la plupart des universitaires québécois de premier cycle paieront 1500\$ alors que leurs homologues ontariens devront déboursier 2000\$ et ceux de l'Alberta entre 3000 et 4000\$, précise l'agence fédérale.

De façon générale, les frais de scolarité en 1993-1994 pour les programmes d'art de premier cycle ont augmenté de 9% par rapport à l'année précédente.

Entre 1988-1989 et 1992-1993, l'indi-

ce des prix des frais de scolarité universitaire a augmenté de 58%. Durant cette période, l'indice des prix à la consommation n'a connu qu'une augmentation de 16%, souligne Statistique Canada.

En 1993-1994, les frais de subsistance dans les résidences des universités canadiennes n'ont pas augmenté par rapport à l'année précédente, sauf pour quelques-unes d'entre elles.

Les frais exigés pour une chambre avec pension dans le cas des étudiant(e)s célibataires se situent cette année entre 4000\$ et 5000\$.

C'est à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard que les frais de scolarité, de subsistance et de pension sont les plus

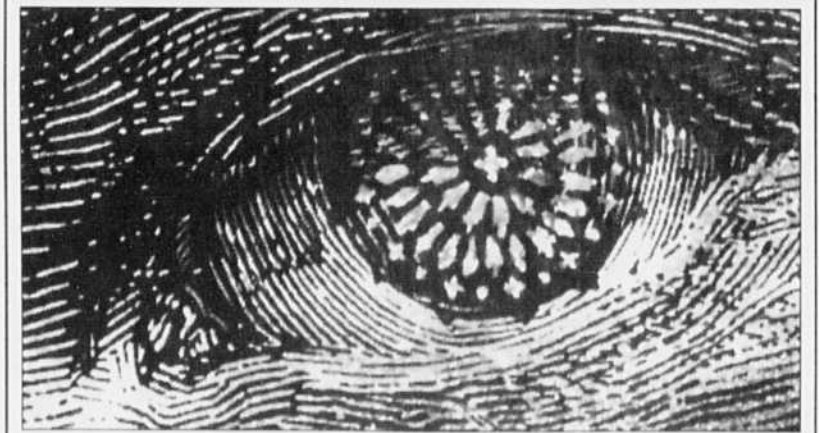
élevés. Ils s'établissent cette année entre 7700\$ et 7800\$. Les frais de scolarité atteignent à eux seuls 2490\$, soit près de 1000\$ de plus qu'au Québec.

En comparaison, un étudiant de l'Université du Québec doit déboursier entre 3400 et 4288\$ en frais de scolarité, frais supplémentaires et pour une chambre. Ces chiffres excluent les frais de pension, précise Statistique Canada.

À l'Université du Nouveau-Brunswick, les frais de scolarité, de chambre et de pension grimpent à 7600\$.

À l'Université de Colombie-Britannique, un étudiant doit déboursier jusqu'à 6700\$ pour assumer les mêmes dépenses.

# C A R E



Organisme de secours d'urgence  
et  
LE BOSSU DE NOTRE-DAME  
joignent l'utile à l'agréable.

Donnez aux plus démunis du globe et passez une superbe soirée de théâtre à la Place des Arts. Procurez-vous vos billets par téléphone au: (514) 596-CARE (2273) Billets disponibles pour les représentations du 19 oct. au 13 nov.

Vous pouvez faire parvenir vos dons à notre nouvelle adresse: B.P. 68, Succ. Delorimier, Montréal Qué., H2N 2N6 ou par téléphone: 1 800 267-5232



Charles Bourgeois

Le conseil d'administration de la Fondation des maladies du cœur du Québec est fier d'annoncer la nomination de M. Charles Bourgeois à sa présidence.

M. Bourgeois est premier directeur des Communications institutionnelles à Bell Québec. Il a oeuvré comme relationniste au cours des 20 dernières années, chez Bell Canada et Hydro-Québec. Il a également été président de la finale des Jeux du Québec en 1973 et directeur du camp international de la jeunesse des Jeux olympiques de Montréal en 1976.

La Fondation des maladies du cœur du Québec est un organisme à but non-lucratif. Sa mission est de réduire le taux de décès et de morbidité de la première cause de décès au Québec en finançant la recherche sur les maladies du cœur et des vaisseaux sanguins et la prévention des maladies cardiaques par l'éducation.

Le siège social de la Fondation est situé à Montréal, au 465, boulevard René-Lévesque Ouest, 3e étage, H2Z 1A8. La Fondation opère aussi des bureaux dans onze villes du Québec.

Au cœur de la solution!

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS est à la recherche d'un TRADUCTEUR ou une TRADUCTRICE pour son bureau d'Ottawa.

Exigences: traduction de documents principalement de l'anglais au français, et partiellement du français à l'anglais; baccalauréat en traduction et minimum de deux années d'expérience en traduction (les postulants sans diplôme mais avec plusieurs années d'expérience pourront être considérés); bonnes connaissances du logiciel Word Perfect. Atouts: connaître les questions liées au domaine de l'éducation postsecondaire; être capable de travailler de façon autonome avec minimum de révision et pouvoir traduire vers l'espagnol.

Ce poste nécessite des déplacements fréquents et exige parfois de travailler au cours des week-ends. Poste permanent, syndiqué. Intéressant salaire en plus d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir quatre (4) exemplaires de leur curriculum vitae avant le 29 novembre 1993 à l'adresse suivante: Comité d'embauche, 170, rue Metcalfe, bureau 600, Ottawa, Ontario, K2P 1P3. (Les demandes qui ne seront pas présentées en quatre exemplaires ne seront pas considérées.)

La Fédération est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.

# LE DEVOIR

# MONTREAL



Les nouveaux chauffeurs qui sollicitent un permis dans la métropole seront désormais contraints de suivre une formation de base.

## La CUM resserre sa réglementation du taxi

Les chauffeurs devront mieux connaître la ville et circuler à bord de véhicules conformes

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

La Communauté urbaine de Montréal (CUM) entreprend ce soir l'examen pour adoption d'un nouveau règlement visant à contraindre bon nombre de mésaventures des résidents et visiteurs qui empruntent l'un ou l'autre des 4600 taxis qui sillonnent les rues de l'île de Montréal.

La Commission de développement économique doit déposer ce soir de modifications au règlement 97 de la CUM préparées par le Bureau de taxi.

A toutes fins utiles, les nouveaux chauffeurs qui sollicitent un permis dans la métropole seront désormais contraints de suivre une formation de base, incluant une connaissance du territoire, et de soumettre leurs véhicules à une inspection annuelle.

Jusqu'à maintenant, l'obtention d'un permis de travail de taxi (*pocket number*, comme on dit dans le métier) ne comportait pour les aspirants chauffeurs que l'obligation de satisfaire quatre exigences.

Après avoir démontré à l'Office de la langue française sa capacité de parler, lire et comprendre le français d'une manière suffisante, le candidat devait obtenir un permis de conduire de classe 4-C et se soumettre à un examen médical et à un test particulier de la Société d'assurance-automobile du Québec.

La formation de base, dispensée par le Centre de formation professionnelle de l'industrie du taxi ou l'École des routiers, n'était en fait qu'optionnelle.

Tant et si bien que l'an dernier, par exemple, à peine 35% des 1210 candidats sans formation ont obtenu leur permis. Par contre, 80% des 225 candidats formés passaient le test avec succès.

Or, «la clientèle s'attend à ce que le chauffeur puisse la conduire n'importe où, explique le directeur du Bureau de taxi de la CUM, M. Richard Boyer. Mais cette connaissance n'est pas facile pour les nouveaux arrivants qui voient dans l'industrie du taxi une belle porte d'entrée sur le marché du travail.»

Conformément à la tendance de l'immigration canadienne, l'industrie du taxi a connu sa vague italienne dans les années 60, sa vague grecque dans les années 70 et sa vague haïtienne dans les années 80. Depuis le début de la décennie, ce sont les ressortissants du Moyen-Orient qui entrent en masse dans l'industrie.

«On veut améliorer le service, sensibiliser les chauffeurs aux techniques d'accueil, désamorcer les situations conflictuelles et aider les chauffeurs à comprendre les besoins spécifiques de certaines clientèles», ajoute M. Boyer.

La nouvelle formation obligatoire comprendra maintenant 90 heures de cours sur la toponymie du territoire et 60 heures additionnelles sur le service à la clientèle, la sécurité des chauffeurs, le transport adapté, la connaissance des lois et règlements du taxi et la gestion de son entreprise comme travailleur autonome.

Outre ces exigences imposées aux nouveaux chauffeurs, les modifications réglementaires amènent l'obligation pour chaque chauffeur de soumettre son véhicule à une inspection au Bureau de taxi un fois l'an.

À l'heure actuelle, les 4000 vérifications annuelles sont sporadiques et aléatoires; au surplus sont-elles faites sur place. L'an dernier, 60% des véhicules inspectés présentaient des éléments de non-conformité. Après avis de se conformer, 8% des fautes ont reçu des amendes.

La nouvelle réglementation n'apportera toutefois aucune réponse au problème de la surabondance de l'offre à l'aéroport de Dorval, concédait hier M. Boyer. La décision de libéraliser cette desserte relève d'une entente privée entre les Aéroports de Montréal et les ligues privées.

Après adoption ce soir par la Commission, le règlement négocié avec l'industrie sera soumis au comité exécutif, jeudi soir, puis au conseil de la CUM à la mi-décembre dans la perspective d'une entrée en force dès le début de l'an prochain.

Audiences sur la discrimination envers les homosexuels

## La communauté lesbienne réclame des changements à la Charte des droits et libertés

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

La seconde journée des audiences du Comité de consultation sur la discrimination envers les gays et lesbiennes a été marquée par la présentation de mémoires d'organismes de défense des droits des lesbiennes.

Devant ce comité de la Commission des droits de la personne, ces groupes ont fait valoir la double discrimination dont les lesbiennes sont victimes: d'abord en tant que femmes, ensuite comme membres d'une minorité.

Le caucus lesbien demande au ministre de la Justice d'abroger l'article 137 de la Charte québécoise des droits et libertés. Il fait valoir que cet article permet d'écarter les conjointes de même sexe de bénéfices sociaux accordés à la majorité hétérosexuelle.

L'organisme s'en prend également au nouveau

Code civil qui entrera en vigueur le 1er janvier 1994. L'article 365 stipule que le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme et une femme, ce qui écarte les couples homosexuels de l'institution.

Le caucus lesbien dénonce aussi que les femmes homosexuelles se voient refuser, dans les faits, l'accès aux services d'adoption et d'insémination artificielle. Le caucus affirme en outre que les tribunaux font preuve de discrimination envers les lesbiennes qui sont mères: «...elles risquent toujours de perdre la garde de leurs enfants.»

À ce chapitre, Ann Robinson, professeure de droit à l'Université Laval, a présenté une analyse exhaustive de la jurisprudence qui met en évidence «les remarques bien senties des juges sur les moeurs des lesbiennes.»

L'Intersyndicale des femmes du Québec a procédé, de son côté, à une analyse de la violence faite aux lesbiennes dans leurs milieux de travail. Le mémoire s'appuie sur de nombreuses entrevues pour illus-

trer le harcèlement à caractère sexiste et la violence verbale dont elles sont victimes. «Les lesbiennes... deviennent les boucs émissaires des attaques contre le mouvement féministe.» Ça se traduit, dans bien des cas dit l'Intersyndicale, par la contrainte au silence ou par des sanctions qui peuvent aller jusqu'au congédiement. Le caucus lesbien a également attaqué la loi sur les normes de travail qui ne reconnaît pas l'existence de couples du même sexe, ce qui prive les homosexuels d'avantages sociaux auxquels ils contribuent.

L'organisme reproche par ailleurs au système de santé et des services sociaux de ne pas répondre adéquatement aux problèmes spécifiques des lesbiennes.

En conséquence, ces groupes demandent au gouvernement de corriger les lois qui ne correspondent pas à l'esprit de la Charte québécoise des droits et libertés, ce qui implique l'abrogation de l'article 137 de la Charte.

## Montréal secoué

La SQ débordée d'appels à la suite du séisme qui n'a fait ni dégâts ni victimes

MARTINE TURENNE  
LE DEVOIR

Un tremblement de terre d'une intensité de 4,4 sur l'échelle de Richter a secoué durant une dizaine de secondes la région de Montréal, à 4h31 hier matin. La secousse a fait trembler les objets, réveillé bon nombre de citoyens, fait japper les chiens et terrorisé plusieurs chats. Elle n'a cependant fait ni victimes, ni dégâts matériels.

«On peut envisager des dégâts à partir d'une intensité de 5, et encore», précise le spécialiste des séismes dans la région montréalaise, le Père Paul-Émile Tremblay.

L'épicentre du tremblement de terre était situé à Napierville, au sud-ouest du Québec, et la secousse a été ressentie jusqu'à New York et dans le Vermont. Deux autres légères secousses, d'une intensité de 2,8 et de 2,7, ont suivi un peu plus tard. C'est sur la Rive-Sud que le tremblement de terre a été ressenti le plus longuement et le plus intensément. «C'était l'enfer aux communications», a dit l'agent Gérard Carrier, de la Sûreté du Québec. À Saint-Jean, Lacolle et Marieville, les gens se sont rués sur le téléphone pour s'informer de la cause de cette vibration inhabituelle. Plusieurs résidents de la région ont cru que l'usine de cartouches CIL de McMasterville avait carrément explosé. D'autres

ont pensé à une attaque aérienne.

Selon Janet Drysdale, porte-parole du Centre d'information fédéral sur les tremblements de terre, la secousse a eu lieu dans une région à forte activité sismique, qui enregistre environ deux à trois séismes de cette intensité par année, et une trentaine de moindre importance.

«Il y en a effectivement beaucoup dans la grande région montréalaise, dit le Père Paul-Émile Tremblay, et je disais justement à mes collègues cette semaine que nous étions dus pour avoir un tremblement de terre, le dernier ayant eu lieu il y a un mois.» L'intensité de 4,5 d'hier dépasse quelque peu les habitudes de la région, plus portée vers le 3 ou le 4. Mais il est bien en deca du 6,8 enregistré dans la région du Saguenay le 25 novembre 1988, et qui avait vertement secoué presque tout le Québec.

La faille responsable de la secousse d'hier est enfouie à quelque 15 kilomètres sous la terre et est donc invisible. «Le seul endroit au Québec où nous pouvons voir les traces d'une faille, c'est dans la baie d'Ungava.»

L'an dernier, les tremblements de terre ont été concentrés dans la région située entre Maniwaki et Saint-Jovite, a remarqué le Père Tremblay, tandis qu'ils semblent plus dispersés cette année, touchant les régions tant au nord qu'au sud de Montréal.

La présidence de la CUM

## Danyluk veut le califat d'Hamelin

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La mairesse de Ville Mont-Royal, Vera Danyluk, veut être présidente à la place du président. En effet, Mme Danyluk convoite le fauteuil qu'occupe depuis 1985 Michel Hamelin à la présidence du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Même si M. Hamelin a démontré son intérêt de voir son mandat renouvelé pour une troisième fois, la Conférence des maires de banlieue, avec à sa tête la mairesse Danyluk, a adopté une résolution à sa séance du 10 novembre dernier, recommandant la candidature de Mme Danyluk. Cette dernière n'a accordé aucune entrevue hier.

«La Conférence entendrait actuellement un certain nombre de démarches afin d'assurer le suivi de cette résolution de son conseil auprès de l'ensemble des partenaires», peut-on lire dans le communiqué de presse émis hier en fin d'après-midi par la Conférence des maires de banlieue.

Concrètement, l'avenir de M. Hamelin et de Mme Danyluk est entre les mains de la Ville de Montréal. Il ne manque que cet appui pour que Vera Danyluk devienne la première femme à diriger les destinées de la CUM depuis sa création en 1970. Le maire Jean

Doré a refusé de commenter la proposition de la Conférence qui doit être soumise aux membres du conseil de la CUM le 15 décembre.

La proposition de la Conférence doit alors recueillir la double majorité (celle de la Ville de Montréal et celle de la Conférence) pour être adoptée. Sinon, la nomination est faite à la majorité des deux tiers des voix lors d'une assemblée subséquente. En dernier recours — si Montréal ne donne pas son appui —, la loi prévoit que «le président peut être nommé par le gouvernement», et que cette personne n'est pas nécessairement membre du conseil de la CUM.

Depuis 23 ans, une tradition au sein de la CUM consiste à nommer un président qui provient par alternance, de la Ville de Montréal et d'une des 28 autres municipalités par la suite. Ainsi, Michel Hamelin avait été choisi par l'administration du maire Jean Drapeau pour remplacer le représentant d'Outremont, Pierre Desmarais.

Si Mme Danyluk devait finalement recevoir le soutien de Montréal, des élections municipales devraient être déclenchées à Ville Mont-Royal. Mme Danyluk, qui est âgée de 49 ans, siège au conseil municipal de Mont-Royal depuis 1983, avant d'avoir été élue mairesse 4 ans plus tard.

## LE SHOW DU REFUGE, 3<sup>e</sup> ÉDITION

Bonsoir l'ambiance!

DAN BIGRAS  
ISABELLE BOULAY  
YVON DESCHAMPS  
LAURENCE JALBERT  
ROCK LARUE  
GINETTE REÑO  
RICHARD SÉGUIN  
SYLVIE TREMBLAY

Le mardi 14 décembre 1993  
à 20 heures au

SPECTRUM

Billets ordinaires: 30\$ + taxes au Réseau Admission (790-1245) et au Spectrum (861-5851).

Billets de soutien: 75\$ (siège réservé et reçu d'impôt) au Spectrum et au REFUGE DES JEUNES (849-4221) Toutes les recettes sont versées au REFUGE DES JEUNES.

CKOI  
96.9 FM

Hydro-Québec

SRC Radio et télévision

Les Arts du Maurier Ltée

litho acme inc.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Étude du rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

La Commission de la culture est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des audiences publiques, à compter du 12 janvier 1994, dans le cadre de l'étude du rapport de la Commission d'accès à l'information du Québec sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., ch. A-2.1, art. 179.1).

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet peut soumettre un mémoire à la Commission de la culture.

Le mémoire devra être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 17 décembre 1993 et être transmis en 25 exemplaires de format 21,5 cm sur 28 cm (8½ pouces sur 11 pouces). Il devra être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veuillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à:

M. Alain Major  
Secrétaire suppléant de la Commission de la culture  
Secrétariat des commissions  
Hôtel du Parlement  
Bureau 3.28  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2722  
Télécopieur: (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

LE DEVOIR

## POLITIQUE

## Des étudiants de Sherbrooke veulent participer à l'exhumation de l'Union nationale

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Intéressés par la philosophie franchement de droite défendue par ceux qui veulent faire renaître de ses cendres l'Union nationale, les étudiants de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ont invité le porte-parole de ce groupe à leur exposer ses idées jeudi prochain.

«On a une faculté plutôt politisée. Et le contenu du mouvement semble intéressant, surtout au niveau des réformes», a expliqué au DEVOIR l'un des organisateurs de l'événement pour l'association étudiante, Camille Bolte. Ce dernier a même souligné que plusieurs jeunes seraient intéressés à s'impliquer activement dans cet éventuel parti.

Depuis près d'un an, les membres de l'Association de l'Union nationale tentent «de rebâtir sur des bases nouvelles» un parti dont le programme serait inspiré de l'Union nationale fondée par Maurice Duplessis en 1936. Dimanche dernier, une cinquantaine de personnes se sont réunies pour travailler sur l'émergence d'une «véritable troisième voie».

Charles Thibault, porte-parole de l'Association de l'Union nationale et conférencier invité, présentera «l'approche globale» qu'entend mettre de l'avant la formation politique présentement en gestation. «Jeudi, on va parler de l'élimination immédiate du déficit. Et j'insiste sur le mot immédiat», a dit M. Thibault qui a assuré

que son parti sera d'abord et avant tout axé sur l'assainissement des finances publiques.

Pour l'instant, Charles Thibault refuse de dévoiler de quelle façon son parti, qu'il espère voir autorisé d'ici le 15 décembre prochain, entend mettre la hache dans les dépenses du Québec. Si «on expose notre programme sur la place publique, tout le monde nous tombe sur le dos et donne des interprétations différentes de ça. Et quand on arrive en campagne électorale, on est déjà cuit avant d'avoir levé de terre», a dit M. Thibault pour justifier son silence.

Chose certaine, ce nouveau parti se situera à droite dans le spectre politique québécois. «On a toujours été un parti de droite. Mais la droite ne veut pas dire capitalisme sauvage. Les filets sociaux, on veut non seulement les maintenir, mais les améliorer», se défend M. Thibault qui ajoute, en donnant en exemple le récent succès politique du Reform Party, que «les gens recherchent une aile conservatrice plutôt de droite forte».

Il ne reste plus qu'à choisir un nom représentatif. Déjà le directeur général des élections a dit non à l'utilisation du nom Parti progressif du Québec, craignant la confusion avec l'ancien Parti progressif conservateur du Québec, et la loi électorale ne permet pas la renaissance de la bannière de l'Union nationale qui a été mise à mort en 1989 pour des problèmes d'endettement.

## Mario Dumont moins pressé de fonder son parti de la troisième voie

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

L'un des leaders du groupe Action-Québec, M. Mario Dumont, est moins pressé qu'il ne semblait l'être à fonder un autre parti pour défendre une troisième voie politique au Québec.

Interrogé hier par des journalistes, il a mentionné que la fondation d'un nouveau parti pourrait bien survenir «dans un mois, six mois, un an», sans marquer l'empressement avec lequel il prédisait la création imminente d'un parti il y a à peine quelques semaines.

Le politicien de 23 ans donnait une conférence à un groupe d'une soixantaine d'étudiants en sciences politiques de l'Université Laval, où il a expérimenté le choc du réel. Il a été quelque peu malmené lors de la rencontre par des étudiants qui mettaient en doute l'utilité d'une troisième voie, si cette voie est souverainiste.

Il a eu quelque difficulté à faire comprendre la différence entre sa souveraineté à lui — comme moyen d'en arriver à une nouvelle union avec le Canada —, et celle du Parti québécois. Une femme d'origine française avait du mal à saisir si M. Dumont souhaitait créer un État indépendant ou pas. Au fil de leur échange, elle a fini par lui demander: «Ce discours il est pour ou contre la souveraineté?»

Les échanges ont été parfois chargés d'agressivité. A un étudiant qui semblait désapprouver Dumont, ce dernier a dit qu'il ne pouvait répondre à une question qui était à ses yeux «un ramassis de faussetés». L'autre lui a répliqué que son manifeste était un «ramassis de lieux communs».

M. Dumont, qui avait comparé à Staline ceux qui lui avaient reproché de vouloir diviser le vote souverainiste en créant un nouveau parti, confessait hier se préoccup-



Mario Dumont s'est fait quelque peu malmené hier par des étudiants en sciences politiques de l'Université Laval.

per de l'impact d'une troisième voie sur le vote péquiste lors d'élections.

«On n'est pas borné. On se pose ces questions-là», a-t-il soutenu. Mais du coup il enchaîne en renvoyant la question à ses détracteurs: «Et si le PQ garde son approche et son calendrier, est-ce qu'il gagne

le référendum?» M. Dumont a prédit que non.

A défaut de fonder un parti, l'ex-militant libéral n'écartera pas de participer à un regroupement non partisan qui pourrait organiser un forum ou des États généraux sur l'après-souveraineté, pour préparer, discuter et définir la souveraineté concrète.

A son avis, les Québécois rejettent la souveraineté si on néglige de leur expliquer dans quelle société ils vont vivre par la suite.

L'idée de former un mouvement de cette nature circule depuis quelque temps dans les milieux souverainistes.

M. Dumont se méfie, cependant, du rôle que pourrait jouer le Parti québécois dans une structure semblable. Il signale le danger qu'une organisation de cette nature ne devienne «qu'un prolongement banalisé du Parti québécois».

L'étudiant en économie réunira, le week-end prochain, à Lévis, quelque 300 jeunes du Forum Option-Jeunesse, dont il est fondateur.

La création d'un parti de la troisième voie risque d'y être discutée. Une proposition d'appui à la création d'un parti sera probablement adoptée. L'autre leader d'Action-Québec, M. Jean Allaire, y prononcera une conférence.

Le Forum Option-Jeunesse débattrait de propositions portant sur l'éducation, l'économie et l'accès à la justice.

Il sera entre autre proposé de remplacer la TPS et la TVQ par une taxe sur les transactions financières. La taxe serait perçue sur chaque retrait, transfert ou virement de fonds, pas sur les dépôts. Cette formule élimine l'effet dissuasif sur la consommation qu'entraînent TPS et TVQ, disent les proposeurs, et permet de contourner le marché noir.

Une proposition vise d'autre part la création d'un régime de revenu minimum vital.

## Le cabinet Bourassa doit adopter aujourd'hui son plan de relance de l'emploi

Québec (PC) — Le conseil des ministres devrait adopter aujourd'hui les mesures d'un plan de relance de l'emploi au cours de sa séance hebdomadaire, mais elles ne seraient pas rendues publiques avant quelques semaines.

C'est ce qu'a indiqué, hier, à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bourassa alors qu'il était interrogé par la députée péquiste Louise Harel. Le chef du gouvernement, qui laissera vraisemblablement à son successeur le soin d'en faire l'annonce publique, a assuré l'opposition qu'il s'agira de mesures concrètes. «Je répète ce que je disais au chef de l'opposition: j'attends encore vos solutions, de votre côté, sauf la souveraineté quasi magique, pour régler tous les problèmes. Nous on arrive avec des mesures très concrètes pour relever le défi économique du Québec», a ajouté le premier ministre en s'adressant aux péquistes.

L'automne dernier, en particulier, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gerald Tremblay, a souventes fois mentionné ce

plan de relance en précisant qu'il serait divulgué vers la mi-novembre. Mais l'annonce de la démission de M. Bourassa, le 14 septembre dernier, a changé quelque peu les échéanciers et tout semble indiquer que c'est son successeur qui fera part de ce plan de relance de l'emploi et d'action économique.

Certains avancent même que le plan de relance ne serait pas rendu public avant le début de 1994, le temps de laisser le temps à Daniel Johnson, président du Conseil du Trésor et seul candidat au poste de premier ministre, de former son cabinet. Ce plan de relance économique servirait aussi de document de base en vue de la prochaine campagne électorale.

Dans ce plan, on y retrouverait notamment un redressement des finances publiques, un réalignement de l'appareil de la fonction publique incluant la privatisation de certaines sociétés d'État, l'augmentation de la productivité dans la fonction publique, la décentralisation de certains services, le tout représentant des économies de quelque 4 milliards \$ sur une période de trois ans.

L'anglais, langue de la technologie

## Le français difficile à imposer, admet Ryan

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Claude Ryan, a admis, hier en Chambre, qu'il est bien difficile de contrer l'utilisation grandissante de l'anglais dans les entreprises de haute technologie et d'informatique au Québec.

A une question de la députée de Chicoutimi Jeanne Blackburn, qui a cité une étude de l'Office de la langue française confirmant cette tendance irréversible, M. Ryan a évoqué la rapidité avec laquelle évolue les mondes de la technologie et de l'informatique pour justifier cette forme d'anglicisation.

«Il est évident, a-t-il dit, que dans un domaine aussi mouvant que celui de la technologie informatique les changements se font si rapidement, si constamment, qu'il y aura toujours un défi en matière linguistique à surmonter parce qu'on ne peut pas mettre des policiers dans chaque immeuble où se trouvent des bureaux de travail.»

M. Ryan a assuré que l'OLF poursuit inlassablement son travail de promotion dans les entreprises en décernant des certificats de francisation, «en s'assurant que les équipements dont on se sert pourraient être utilisés en langue française» et en encourageant les efforts des comités de francisation.

«Ce n'est pas facile, a-t-il cependant admis, avec toutes les autres structures que doit se donner une entreprise, d'en avoir une de plus dans ce domaine-là, et je sais que dans plusieurs endroits ça ne fonctionne pas aussi bien qu'on pourrait le souhaiter.» Mais des solutions miracles pour demain matin, a-t-il conclu, il ne saurait y en avoir dans un domaine aussi mouvant.

De son côté, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard, interrogée par Mme Blackburn sur l'anglicisation de l'informatique dans les écoles, collèges et universités, a évoqué le phénomène de l'internationalisation dans le domaine pour justifier la situation. «D'ailleurs, a-t-elle précisé, nous avons mis sur pied différents programmes pour essayer d'inciter davantage à l'utilisation du français dans nos universités, même aux niveaux de la publication de recherche et de la tenue de colloques internationaux qui se tiennent ici au Québec.»

Mme Robillard a aussi parlé de programmes pour favoriser la publication en français de matériel didactique et des notes de cours pour les étudiants.

Une étude publiée par l'OLF indiquait que l'écart en faveur de la langue anglaise dans le système scolaire québécois s'accroît en même temps que le niveau de scolarité augmente et que c'est dans les sciences pures et appliquées que c'est plus évident.

Selon le milieu patronal québécois

## L'ampleur du déficit forcera Ottawa à «faire le ménage» dans les programmes sociaux

PRESSE CANADIENNE

Devant l'état lamentable des finances publiques fédérales, le milieu patronal québécois est d'avis que le nouveau gouvernement de Jean Chrétien n'aura pas le choix de s'attaquer aux grands programmes sociaux canadiens et de revenir ainsi sur certaines de ses promesses électorales.

Joins hier par La Presse Canadienne, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), l'Association des manufacturiers du Québec (AMQ) et la Chambre de commerce du Québec sont tous convenus de la nécessité de revoir du tout au tout les programmes fédéraux.

L'annonce hier par le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, d'un déficit à 40,5 milliards de dollars, soit cinq milliards de dollars de plus que les projections faites par les conservateurs, ne vient que démontrer, selon ces organismes patronaux, la nécessité et l'urgence d'agir.

«Il faut tout regarder (programmes fédéraux)», a déclaré Nicole Pageau-Goyette, première vice-présidente de la Chambre de commerce du Québec. Elle est d'avis qu'il «faut faire le ménage et accepter de faire des sacrifices».

«Il faut se remettre au travail et créer de la richesse. Ça doit sentir l'austérité», ajoute Mme Pageau-Goyette.

La haute dirigeante de la Chambre de commerce du Québec craint aussi que le Fonds monétaire international (FMI) vienne de nouveau frapper sur les doigts du Canada. Ce deuxième rappel à l'ordre pourrait comporter des conséquences sérieuses pour le pays, juge-t-elle.

Il y a quelques années, alors que le déficit canadien oscillait autour de 30 milliards de dollars, le FMI avait exprimé son inquiétude sur le niveau élevé de l'endettement du gouvernement canadien.

Le président du CPQ, Ghislain Dufour, appréhende aussi une nouvelle mise en garde du FMI, qui risquerait de placer la Cana-

da dans la situation de la Nouvelle-Zélande il y a une dizaine d'années.

«Je ne serais pas surpris qu'on reçoive un deuxième avertissement du FMI», commente M. Dufour, pour qui l'urgence et la nécessité de revoir l'universalité des programmes sociaux ne font plus de doute.

«Si le gouvernement de Jean Chrétien ne remet pas les grands programmes sociaux en cause, il ne pourra pas passer à travers», affirme-t-il. Ce sont des programmes qu'on pouvait se permettre de se payer quand on était riche.»

Le président du CPQ pense également que le gouvernement de Jean Chrétien devra procéder à une réduction de l'effectif de la fonction publique fédérale par le procédé de l'attrition afin de réduire ses dépenses.

Eric Meunier, porte-parole de l'AMQ, estime aussi que le temps de prendre des «mesures radicales» est venu. «Il va falloir prendre ces mesures avant que d'autres nous obligent à les prendre», fait valoir M. Meunier, faisant référence aux créanciers internationaux du Canada.

M. Meunier pense aussi que l'universalité des programmes sociaux doit être remise en question.

L'AMQ se distingue de la Chambre de commerce du Québec et du CPQ sur un point: elle croit que le programme de développement de six milliards de dollars des infrastructures de Jean Chrétien devrait être aussi mis au rancart. M. Meunier signale que ce programme contribuera à endetter plus lourdement encore les gouvernements municipaux et du Québec.

La Chambre de commerce et le CPQ estiment de leur côté que ce programme demeure justifié, d'une part parce qu'il contribuerait à remettre en état les infrastructures du pays, et d'autre part parce qu'il aiderait la fragile reprise économique.

M. Dufour admet cependant que la faisabilité du programme, compte tenu du niveau d'endettement des municipalités et du gouvernement du Québec, n'est pas assurée.

Bijouterie

GAMBARD

Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville866-3876  
AGENT OFFICIEL ROLEX

## FINIE LA CHASSE AU CADEAU RÊVÉ!

Le tourbillon des fêtes approche et vous cherchez un cadeau original, inséparable, utile, intelligent et durable? Bref, vous redoutez la panne d'inspiration et vous voulez sortir des sentiers battus? C'est dans la poche! Offrez un abonnement au Devoir.

Plus encore! En offrant un abonnement d'au moins 13 semaines du lundi au samedi, vous recevrez en cadeau le tout nouveau T-shirt LE DEVOIR.

Remplissez dès aujourd'hui le bon de commande ci-dessous et postez-le à Service des abonnements, Journal LE DEVOIR, 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 ou expédiez-le par télécopieur au (514) 985-3390.

## CHOIX D'ABONNEMENT\* (taxes incluses)

	LUNDI AU SAMEDI	LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI SEULEMENT
13 SEMAINES	59,86 \$	44,63 \$	19,53 \$
26 SEMAINES	113,06 \$	84,56 \$	30,16 \$
52 SEMAINES	199,95 \$	155,09 \$	73,91 \$

## MODE DE PAIEMENT

CHÈQUE / C.C. / VISA / MASTERCARD / AMERICAN EXPRESS / ENVOYER-MOI LA FACTURE

N° DE CARTE

DATE D'EXPIRATION

SIGNATURE

## ENVOYER L'ABONNEMENT-CADEAU À:

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

AV.

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TEL. (DOMICILE)

TEL. (BUREAU)

DATE DE DÉBIT DE L'ABONNEMENT

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

AV.

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TEL. (DOMICILE)

TEL. (BUREAU)

\* CEUX-CI SONT VALABLES POUR LES ABONNEMENTS LIVRÉS PAR CAMELION SEULEMENT

COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DU DEVOIR POUR OBTENIR LES INDICES D'ABONNEMENTS LIVRÉS PAR LA POSTE (ENTRE 7 H. 30 ET 16 H. 30, DU LUNDI AU VENDREDI) (514) 985-3355 (RÉGION DE MONTRÉAL) OU 1-800-463-7559 (OUTRER-REGIONS). OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1993.

VEUILLEZ MENTIONNER UN DÉLAI DE 3 À 4 SEMAINES APRÈS RÉCEPTION DE VOTRE PAIEMENT POUR LA LIBÉRATION DE VOTRE T-SHIRT

LE DEVOIR

## LE MONDE

Nuages au Proche-Orient

## La Syrie dit NON

Le Sud-Liban à nouveau en feu

Les combattants chiites libanais du Hezbollah ont lancé hier une offensive concertée contre la zone de sécurité tenue par Israël et ses alliés libanais de l'ALS au Sud-Liban. L'aviation d'Israël a aussitôt riposté en attaquant quatre objectifs du Hezbollah. Dans les camps du Sud-Liban, on craint des affrontements inter-palestiniens au lendemain de l'assassinat près de Saïda du chef du Fatah au Liban, Mouine Chabaytah, deuxième collaborateur d'Arafat à faire l'objet d'un attentat en six jours. De son côté, la Syrie continue d'envoyer des signaux très négatifs.

Damas (Reuter) — La Syrie est sortie hier de la réserve courroucée qu'elle observait depuis l'accord Israël-OLP, en septembre, en rappelant que seule une paix globale était concevable au Proche-Orient et qu'il fallait donc compter avec elle.

Un soudain regain de tension hier au Sud-Liban a d'ailleurs été prestement interprété par Israël comme un message politique indiquant que Damas n'était pas prêt à se laisser marginaliser par le processus de paix actuel.

Abdoulhah al-Ahmar, secrétaire général adjoint du parti Baas au pouvoir en Syrie, a estimé qu'Israël cherchait à paralyser le processus de négociation d'une paix globale et à diviser le camp arabe en concluant des accords séparés avec ses voisins.

Il a notamment dénoncé, avec une fermeté sans précédent à ce jour de la part de la Syrie, l'accord Israël-OLP, car, selon lui, il «porte atteinte à l'intérêt des Arabes qui est d'aboutir à un règlement global du conflit israélo-arabe».

«Israël a réussi par ce pseudo-accord Jéricho-Gaza à obtenir ce qu'il voulait de la partie palestinienne sans restituer de territoire ni même s'engager à le faire», écrit le dirigeant syrien dans l'organe du Baas.

«Cet accord constitue une déviation par rapport aux fermes engagements des Arabes de résoudre le conflit de façon juste et globale. Il nuit aux Arabes, à commencer par les Palestiniens, et sert les objectifs expansionnistes israéliens.»

«Les solutions partielles ou unilatérales servent en dernier ressort les appétits voraces d'Israël et ses objectifs qui sont en contradiction avec une paix réelle», poursuit-il.

## Pas de négociations secrètes

«La Syrie n'œuvre pas dans l'obscurité et son plus grand dirigeant, Hafez al-Assad, a proclamé publiquement qu'aucun d'entre nous n'abandonnerait un pouce de territoire arabe ni aucun des droits arabes», fait-il valoir.

«En dépit de toute la confusion qui entoure le processus de paix en raison du plan Gaza-Jéricho, la Syrie continue à être attachée à une paix juste et globale», affirme encore ce haut dirigeant syrien.

Les négociations entre Israël et la Syrie dans le cadre du processus de Madrid sont bloquées par l'exigence de chaque partie que l'autre s'engage la première sur la voie de l'échange envisagé d'une paix véritable contre un retrait total du Golan.

Damas, que les États-Unis ont de nouveau assuré lundi de leur soutien à une solution globale, menace de ne pas participer à la 12e session des pourparlers à Washington si aucun progrès n'est réalisé.

Israël a offert plusieurs fois de sortir de l'impasse en négociant secrètement mais la Syrie s'y refuse. Yitzhak Rabin a dit lundi à Washington ne pas connaître de cas où la négociation publique — comme celle qui se déroule depuis deux ans entre Israël et la Syrie — avait donné des résultats.

Le premier ministre israélien a accusé le chef de l'État syrien de ne rien avoir fait pour montrer son attachement à la paix. «Le président Assad n'a pas fait un pour cent de ce qu'avait fait le président Sadate pour convaincre le peuple d'Israël qu'il veut la paix», a-t-il ajouté.

En revanche son vice-ministre de la Défense, Mordechai Gur, a estimé que la Syrie avait activé hier le front du Sud-Liban, où le Hezbollah a lancé une offensive de grande envergure contre Israël et ses alliés, afin de signifier qu'elle ne saurait être tenue à l'écart du processus de paix.

«Le but de l'opération est politique», a-t-il déclaré à la radio israélienne. «La réponse qu'ils voudraient obtenir n'est pas l'élargissement du champ de bataille mais des progrès dans le processus diplomatique direct avec eux», assure-t-il.

Le dispositif politique intérimaire est au point en Afrique du Sud

## Jour J à Johannesburg

La campagne électorale en vue des élections d'avril a déjà commencé

Deux ans de négociations constitutionnelles en Afrique du Sud touchent à leur terme, avec l'approbation attendue aujourd'hui, par les chefs des partis, d'un dispositif politique «intérimaire», c'est-à-dire destiné à la période de transition s'ouvrant avec les premières élections multiraciales du 27 avril 1994.

GEORGES MARION  
LE MONDE

Johannesburg — Plus de cinq mois séparent les électeurs du scrutin, prévu le 27 avril 1994, mais, déjà, la campagne est lancée. Depuis quatre jours, Nelson Mandela sillonne le Natal, courant les réunions dans une région où ses partisans affrontent durement ceux de Mangosuthu Buthelezi, le chef du Parti Inkatha.

Un «centre» élargi, autour de l'ANC et du Parti national, a marginalisé les extrêmes

Samedi, échauffé par la foule de ses fidèles, le président du Congrès national africain (ANC) n'a pas mâché ses mots en dénonçant son collègue du prix Nobel, le président Frederik De Klerk, accusé, entre autres, «de n'avoir cure de la vie des Noirs». M. Mandela a dû partiellement se rétracter le lendemain. Mais ces propos de campagne précoce indiquent bien qu'une étape est franchie.

Au même moment, à quelque 600 kilomètres de là, les négociateurs qui discutent de l'avenir constitutionnel du pays se lançaient dans une course contre la montre pour tenter de surmonter leurs derniers différends avant ce mercredi,

jour où ils devraient solennellement boucler leur travail en annonçant leur accord sur le contenu de la Constitution intérimaire discutée depuis huit mois.

Tout n'est pas réglé, mais le rendez-vous sera, semble-t-il, honoré. Avec une certaine désinvolture, les négociateurs ont d'ores et déjà décidé que les sujets

## Au moins 11 langues officielles...

LE MONDE

L'Afrique du Sud comptera bientôt au moins onze langues officielles. Ainsi en ont décidé, la semaine dernière, les négociateurs de Kempton Park. L'accord est intervenu après de longs débats entre le Parti national (NP), partisan de l'anglais et de l'afrikaans comme seules langues officielles, et le Congrès national africain (ANC), qui voulait y adjoindre les principales langues africaines.

C'est finalement l'ANC qui a, pour l'instant, fait valoir sa position. Auront donc le statut de langue officielle, outre l'anglais et l'afrikaans, le zoulou, le xhosa, le tswana, le sutu (du Nord et du Sud), le tswana, le swazi, le ndebele et le venda. Selon les chiffres diffusés par l'Académie anglaise de l'Afrique australe, le zoulou est la langue la plus couram-

ment parlée en Afrique du Sud (près de 22% de la population le pratique), tandis que l'afrikaans est la plus couramment comprise.

Quelques jours après cet accord, le Congrès panafricain (PAC), qui tente d'accroître son influence dans la communauté indienne — estimée à plus d'un million de personnes —, proposait que trois langues du sous-continent soient ajoutées à la liste: le tamil, l'hindi et le gujarati.

Lundi, enfin, un responsable musulman avançait une proposition supplémentaire, la reconnaissance de l'arabe, utilisé par les Indiens musulmans pour leurs prières. Les Sud-Africains d'origine allemande ou portugaise, qui représentent une part non négligeable de la population, n'ont pas encore fait connaître leur position.

pendant seraient renvoyés devant une commission technique qui se réunira... après la signature de l'accord.

Hier soir, après plusieurs jours de farouches discussions, les négociateurs ont enfin ratifié le projet de Cour constitutionnelle, malgré l'opposition inflexible du Parti démocrate (DP) soutenu par un petit parti d'extrême droite, l'Union du peuple afrikander (AVU). Au centre de la querelle: la nomination des juges suprêmes. Selon le projet retenu par le Parti national (NP) du président De Klerk et par l'ANC, la Cour sera composée de 11 juges, dont quatre choisis parmi les membres de l'actuelle Cour suprême.

## Accord sur la Cour suprême

Cette perspective avait provoqué une première levée de bouclier des professions judiciaires, pour lesquelles les postes attribués aux personnes «qualifiées» devaient revenir à des magistrats professionnels. Les protestataires ont été rejoints par le DP, qui a menacé de claquer la porte si les membres de la Cour constitutionnelle étaient nommés, comme le prévoyait le projet, par le futur président de la République — c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, M. Mandela.

Selon le DR, soutenu par de nombreux juges, avocats et professeurs de droit, ainsi que par l'actuel ministre de la justice, Kobie Coetsee, les juges de la Cour suprême doivent échapper totalement à l'autorité du pouvoir exécutif. L'ANC, ont-il dit, veut contrôler la justice. Le Congrès national africain a nié, en promettant de faire un usage «équilibré» de son éventuel pouvoir de nomination, et a finalement fait passer le texte, avec l'accord du NP.

De tous les projets en suspens, celui concernant la Cour constitutionnelle était sans doute l'un des plus sensibles. L'enchevêtrement des futurs pouvoirs centraux et régionaux, leurs zones de compétences jalousement délimitées, et les conflits qui pourraient opposer les différentes communautés raciales à l'intérieur de chaque région, devraient faire de cette Cour une juridiction fréquemment sollicitée.

E N B R E F

Dénouement pacifique à Hazratbal, au Cachemire

## Les séparatistes se rendent la tête haute

Les séparatistes musulmans retranchés dans la mosquée d'Hazratbal au Cachemire se sont rendus, hier, après un siège d'un mois qui a mobilisé des milliers de soldats indiens. Le dénouement pacifique de la crise a été accueilli avec un soupir de soulagement par le gouvernement de New Delhi, qui avait choisi une stratégie d'usure plutôt que de risquer un assaut contre le principal lieu saint islamique de la région.

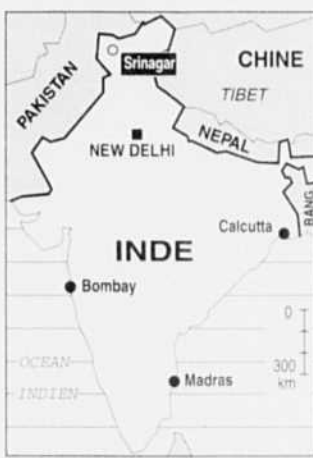
New Delhi (AFP) — Le dénouement pacifique de la crise de la mosquée d'Hazratbal constitue un succès pour le gouvernement indien, mais le siège a aussi permis aux séparatistes musulmans de marquer des points en remettant en lumière le conflit du Cachemire.

Les séparatistes qui sont restés retranchés pendant un mois dans le principal lieu saint islamique du Cachemire ont fini par se rendre dans la nuit de lundi à mardi.

Le gouvernement indien, qui a réussi à éviter le pire en faisant preuve d'une grande retenue, a poussé un soupir de soulagement. Un porte-parole du parti du Congrès (I) du premier ministre P.V. Narasimha Rao a aussitôt fait valoir que la «patience» du gouvernement «avait payé». M. Rao s'est pour sa part félicité que «le bon sens ait prévalu».

Soucieux d'éviter une réédition de l'assaut meurtrier contre le Temple d'or d'Amritsar au Pendjab en 1984, qui avait exacerbé la rébellion sikh, New Delhi avait choisi d'éviter de prendre la mosquée d'assaut.

Une attaque contre le sanctuaire,



AFP Infographie - Francis Nalier  
Srinagar, capitale du Cachemire rattaché à l'Inde depuis 1947.

qui abrite une relique du prophète Mohammed, aurait risqué d'enflammer encore davantage le Cachemire indien, peuplé en majorité de musulmans et en proie depuis quatre ans à une insurrection séparatiste. Il aurait en outre risqué d'exposer l'Inde à des condamnations internationales.

De ce point de vue, le gouverne-

ment indien a remporté son pari. Ce dénouement pacifique pourrait en outre bénéficier au parti du Congrès, au beau milieu d'une série d'élections locales cruciales pour l'avenir politique du premier ministre, que l'opposition nationaliste hindoue ne s'était pas privée de taxer de «mollesse».

Pour autant, le bilan du siège, qualifié peu charitablement d'«opération cafoillage» par la presse, en raison des péripéties qui l'ont marqué, est loin d'être entièrement positif pour les autorités indiennes.

L'affaire d'Hazratbal, qui est intervenue au moment où Mme Benazir Bhutto revenait au pouvoir à Islamabad, a ravivé les tensions entre le Pakistan et l'Inde. Elle a également envenimé les relations entre Washington et New Delhi, après qu'un haut responsable américain eût contesté la validité du rattachement du Cachemire à l'Inde.

Divisé entre le Pakistan et l'Inde, le Cachemire a été à l'origine de deux guerres entre les deux pays et constitue un foyer de tension impliquant des puissances qui disposent, ou sont soupçonnées de détenir l'arme atomique. New Delhi accuse en outre Islamabad d'armer les séparatistes, ce que le Pakistan dément.

Mais, surtout, même si le siège s'est achevé de manière peu glorieuse pour les militants assiégés, il leur a permis de rappeler au monde l'existence du problème du Cachemire et leur lutte pour se séparer de l'Inde.

Le gouvernement guatémaltèque sort de l'impasse

## Don Ramiro épure le Parlement

Guatemala (AFP) — Le bras de fer qui opposait depuis trois mois le gouvernement au Parlement après que le président Ramiro de Leon Carpio eut annoncé son intention d'épurer, pour cause de corruption, le Parlement et la Cour Suprême, a pris fin hier avec la signature d'un accord entre l'exécutif et le législatif, a-t-on annoncé de source officielle.

Le référendum qu'avait organisé le président pour le 28 novembre n'aura pas lieu. C'est le Tribunal d'élection (TSE) qui décidera de la date des prochaines élections législatives.

L'accord prévoit la révocation du mandat des parlementaires et des neuf magistrats de la Cour Suprême. On s'est aussi entendu sur le nombre de sièges à pourvoir: 87, et non plus 116 députés comme c'est le cas actuellement.

Par ce pacte, baptisé «Engagement pour la restructuration de l'État» et négocié avec la médiation

de l'épiscopat du Guatemala dont un porte-parole a dit qu'il s'agissait d'un grand service rendu à la patrie, les parties s'engagent à procéder à une série de réformes constitutionnelles qui devront être approuvées par référendum.

Les parlementaires passeront de 116 à 87

La crise politique a débuté lorsque le chef de l'État exigea la démission des parlementaires et des membres de la Cour suprême.

Devant leur refus, «don Ramiro» a convoqué un référendum le 28 novembre pour tenter d'obtenir l'appui de la population. La Cour constitutionnelle décidait aussitôt de suspendre la décision du président, contribuant ainsi à faire augmenter la confusion politique.

Le compromis auquel sont parvenus l'exécutif, le législatif et le judiciaire, rend désormais inutile le référendum du 28.

Le président de Leon Carpio a été élu le 6 juin dernier par le Parlement après l'échec du «coup d'État civil» de son prédécesseur Jorge Serrano.

L'épuration se poursuit à Moscou

## Adieu le musée Lénine...

Moscou (AFP) — «Dehors, on ferme»: de leur ton acerbe inimitable les surveillants du musée Lénine ont chassé comme d'habitude mardi les derniers visiteurs attardés, feignant d'ignorer que le lieu de culte du père de la Révolution, à deux pas du Mausolée sur la Place Rouge, fermait pour toujours.

A 18 heures tapantes, le cliquetis habituel des trousseaux de clés a rempli une dernière fois les couloirs de l'imposante bâtisse rouge près du Kremlin, où des millions de Soviétiques ont défilé depuis 1936 devant la multitude d'objets — environ un million — de Vladimir Ilitch Oulianov.

Mettant fin à deux ans de sursis, le président Boris Eltsine a en effet décidé de rendre à Moscou son Hôtel de ville du temps des Tsars, pour y installer la Douma, l'assemblée municipale qui sera élue le 12 décembre.

«J'ai reçu la circulaire du président lundi soir sans précision de délai, mais la mairie nous a expliqué aujourd'hui qu'il fallait déménager le plus vite possible», explique Vladimir Melnitchenko, le directeur du musée.

De la Rolls Royce aux tableaux le présentant dans pratiquement toutes les situations, en passant par le film d'archives sur ses funérailles, les nombreux livres, lettres et photos de Lénine, tout sera entreposé, affirme le directeur.

Dans un élan, il donne un baiser quasiment «brejnevien» aux deux académiciens consternés, accourus aux nouvelles quand le bouche-

à-oreille a répandu la nouvelle dans les milieux communistes.

Olga Serbriakov, une octogénaire élégante et soignée qui les accompagne, indique un tableau représentant un révolutionnaire aux côtés de Lénine. «C'est mon père Léonid, un ancien membre du comité central durant la guerre civile. Il a été fusillé en 1937 durant les purges staliniennes», racontait-elle calmement.

Pavel Volobouev, président de «l'Union scientifique de l'histoire de la Révolution russe», accuse le Kremlin d'avoir «trouvé le prétexte qu'il attendait dans les événements du début octobre», quand l'armée a écrasé la rébellion du parlement dissous.

Les autorités russes avaient de fait vainement tenté de déménager le musée Lénine après l'échec du coup d'État conservateur en août 1991. Officiellement, «l'État continue à payer les salaires des 150 employés, mais en fait ce qu'ils cherchent c'est notre anéantissement». «Cette décision, c'est du vol», accuse M. Melnitchenko, 47 ans.

Historien de formation, le directeur du musée garde l'espoir de rouvrir ailleurs l'exposition ouverte la première fois dans un bâtiment de la rue Pouchkine le 13 mai 1924, quatre mois après la disparition de Lénine.

Loïn d'être abattu, M. Melnitchenko est déterminé à sauver sa collection, jurant les grands dieux que rien ne sera vendu aux enchères. «Nous cherchons simplement des commanditaires», explique-t-il.

Le gouvernement guatémaltèque sort de l'impasse

L'épuration se poursuit à Moscou

IL NEIGE SUR SARAJEVO

Sarajevo (Reuter) — Les premières neiges ont fait leur apparition hier à Sarajevo, annonçant un hiver que les organisations humanitaires redoutent catastrophique. «C'est un paysage de carte postale aujourd'hui, mais j'ai peur qu'il n'y ait un terrible hiver», a déclaré un porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Sarajevo. Les premiers flocons ont ravi les enfants, qui n'ont pu résister au plaisir de faire leurs premiers boules de neige. Mais pour les adultes, la situation s'annonce difficile, en raison des problèmes d'approvisionnement. L'ONU, comme les organisations humanitaires, ont averti que ce second hiver de guerre pourrait faire des milliers de morts. Au total, environ 3 millions de personnes vont dépendre de l'aide humanitaire cet hiver pour se nourrir, se chauffer et se loger.

LA JUSTICE APPUIE LES HOMOS

Washington (Reuter) — La justice américaine a estimé hier en appel que l'interdiction faite aux homosexuels d'entrer dans l'armée était contraire à la Constitution. L'affaire concerne Joseph Steffan, un marin contraint de démissionner de l'école navale après avoir fait part de son homosexualité à un condisciple. «Il est évident que les directives (de l'armée) excluent un groupe spécifique de personnes» identifiables uniquement par leur mentalité et leurs désirs, pour la seule raison que l'armée craint et réprouve ce groupe», écrit le juge Abner Mikva dans ses attendus.

L'UKRAINE RESTE NUCLÉAIRE

Kiev (AFP) — L'Ukraine reste un État nucléaire, aux termes du projet de résolution mis au point par des commissions parlementaires et qui prévoit par ailleurs la ratification de l'accord de désarmement stratégique START I, a indiqué hier un haut responsable du parlement ukrainien. Le texte précise que «l'Ukraine ne se considère pas liée par le point 5 du Protocole de Lisbonne» (1992), qui prévoit la dénucléarisation totale de l'Ukraine et son adhésion au Traité de non-prolifération nucléaire, a précisé Vladimir Kaliniets, membre du groupe de travail chargé de préparer la résolution.

DES DIZAINES DE MILLIERS DE MORTS

Nairobi (AFP) — Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été tuées au Burundi pendant et après le coup d'État manqué du 21 octobre, a indiqué hier à Nairobi le Dr Roger Tech, de Médecins sans Frontières-Belgique. Environ 4000 blessés ont été répertoriés après les affrontements ethniques, mais ce chiffre est certainement trop bas car n'ont guère été recensés ceux qui se sont présentés dans les hôpitaux, a poursuivi le médecin, de retour du Burundi. Plus de 400 000 Burundais, dont la situation est «dramatique», se sont réfugiés au Rwanda et quelque 250 000 en Tanzanie, selon MSF-Belgique.

PÉKIN NE LA TROUVE PAS DRÔLE

Pékin (d'après AFP) — Le Parti communiste chinois ne rigole pas avec les démocrates. Il a montré sa détermination à tuer dans l'œuf toute contestation politique en faisant arrêter deux dissidents du nouveau mouvement «Charte pour la paix», quelques heures après sa fondation, a déclaré hier l'un des membres du groupe, Qin Yongmin et Yang Zhou ont été arrêtés par la police, tôt lundi matin dans un appartement pékinois, et ont été conduits vers une destination inconnue, a indiqué l'avocat Zhou Guoqiang, lui-même fondateur du groupe créé dimanche par neuf dissidents de premier plan.

VOTES ACHETÉS AU NEW JERSEY?

Un juge fédéral et le procureur général du New Jersey ont ordonné une enquête sur les manigances d'un organisateur républicain qui aurait, pots-de-vin à l'appui, incité des pasteurs noirs à ne pas appeler leurs ouailles à voter pour le gouverneur démocrate James Florio. Les élections ont eu lieu il y a deux semaines et la républicaine Christine Todd Whitman a été élue par une courte marge, battant le gouverneur sortant, Ed Rollins, organisateur de la campagne de Mme Whitman, aurait versé jusqu'à 500 000 \$ aux pasteurs. Mme Whitman doit entrer en fonction le 1er janvier 1994.

## É D I T O R I A L

# Ce ministre est un danger public

Lise Bissonnette

Le virus qui poussait le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, à aller se construire un hôpital-palace à Rivière-des-Prairies sous le couvert d'un déménagement de l'Hôtel-Dieu, est encore à l'oeuvre. Le même goût pour le développement tous azimuts est derrière sa décision d'imposer une tarification à des personnes gravement malades, dont le seul tort est de ne pas être hospitalisées. M. Côté, décidément, est un véritable danger public.

**C**apable de séance à un million de dollars pour annoncer une réforme, M. Côté a tenté de passer celle-ci en douce, cachée dans les sous-alinéas d'un programme dit de «lutte contre le cancer». N'eût été de la vigilance de l'émission radio-canadienne *Tout compte fait* (voilà pourquoi la radio publique est essentielle), on n'aurait découvert que bien plus tard le projet ministériel de mettre fin à la gratuité de médicaments prescrits à des malades chroniques, qui fréquentent des cliniques externes.

Quelle mouche l'a piqué? Généralement les aficionados du ticket modérateur, dont M. Côté est depuis longtemps, prennent soin de s'appuyer sur les supposés «abus» du système par une clientèle hypocondriaque ou désœuvrée. Mais le ministre s'attaque ici aux malades les plus incontestables, victimes du cancer ou de la fibrose kystique, par exemple. Que l'on sache, les traitements de chimiothérapie, dont chacun coûtera désormais vingt dollars à «l'usager», ne sont pas prescrits par complaisance à des malades imaginaires.

L'autre prétexte habituel, celui du contrôle des coûts, ne tient pas mieux, même si M. Côté l'a évoqué en conférence de presse. Sa proposition de remplacement de «la circulaire malade sur pieds», comme on l'appelle dans le jargon du milieu, est en effet inflationniste. Elle coûtera 31 millions\$, soit 17 millions\$ de plus que le programme actuel. Car ce qu'il demande aux malades chroniques de payer (plus de la moitié des 17 millions\$ de hausse), ce n'est pas seulement une partie de leur propre facture, mais une partie du coût de nouveaux médicaments beaucoup plus rares et onéreux, qui n'étaient pas inclus jusqu'à maintenant dans la liste des produits couverts par le régime.

La décision du ministre sert d'abord à élargir le marché des médicaments de pointe, dont le prix est époustouflant. Et elle en fait payer la note aux plus malades d'entre nous. Ce n'est pas un souci «d'équité» qui le pousse, comme ose l'affirmer ses communiqués de presse. Si c'était le cas, il ne ferait pas absorber par une victime de la fibrose kystique le traitement sophistiqué qu'il veut désormais offrir à certains cancéreux: il en répartirait le coût entre tous les contribuables. On comprendra que ce qui mène le ministre dans un sentier aussi monstrueux, qu'il tentait de fréquenter à l'ombre, c'est le lobby pharmaceutique. Comme c'était hier, dans le cas de l'Hôtel-Dieu, celui de la construction de luxe.

Les adversaires du ticket modérateur ont toujours affirmé que cette mesure fait exploser les coûts de la santé plutôt que de les contrôler, que le ticket enrichit les «fournisseurs» du système et appauvrit les usagers. Le cas Côté leur fournit désormais un exemple de manuel. Comme on le sait, ce ne sont pas les abus des patients, minimes dans l'ensemble, qui font grimper la facture des soins de

santé. La hausse vient plutôt de la disponibilité des services, de leur élargissement et de leur raffinement constants, qui engendrent un usage accru. L'État pourrait freiner cette croissance, décider d'en refuser une partie, devant les limites évidentes de sa capacité de payer. Mais sa tentation est plutôt de l'absorber sans en débattre vraiment, et de chercher de nouvelles sources de fonds pour y faire face. A sa portée se trouvent les malades eux-mêmes, et les systèmes d'assurances collectives, ceux que M. Côté dit vouloir «responsabiliser», c'est-à-dire amener à rembourser une gamme toujours plus étendue de médicaments toujours plus raffinés. Ce qui fera bientôt grimper les primes, en attendant que la pression fasse revivre l'ancien système d'assurances privées. Il n'y a dans tout cela aucun freinage, mais bien une incitation à l'explosion continue des coûts.

**M. Côté n'a ni le mandat ni la crédibilité pour modifier l'accès aux soins de santé.**

Ainsi le Québec file-t-il droit vers le système d'accès aux soins de santé dont les Américains veulent aujourd'hui se débarrasser parce qu'il est aussi coûteux qu'inéquitable. La proposition de M. Côté pour les «malades sur pieds» en est aussi un exemple de manuel, avec les trois catégories de citoyens qu'elle veut distinguer. A l'étage inférieur, on sauve la façade en préservant la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux;

les plus pauvres, clame-t-on pour apaiser les consciences, ne souffriront pas. A l'étage supérieur, on donne une impression d'équité en faisant «payer les riches»; ceux qui ont des salaires ou des revenus et qui disposent d'une assurance semblent soulager l'État d'une partie de ses dépenses. L'étage mitoyen devient toutefois une sorte de marais où se retrouvent les travailleurs à faible revenu, à statut précaire, ni assez pauvres pour obtenir la gratuité, ni assez riches pour payer les nouvelles charges ou contracter une assurance suffisante. Comme dans le bon vieux temps, leur sort dépendra de politiques arbitraires, de secours ponctuels, de charité à la pièce. Le ministre leur propose tout bonnement un «fonds de dépannage». Ainsi, pour éviter la ruine, des personnes qui souffrent de graves maladies devront aller quémander, comme au temps de la noirceur. Une honte.

Si M. Côté n'a que des appétits et pas de mémoire, comme il l'a démontré dans le cas de l'Hôtel-Dieu et s'en targue encore, l'un de nos deux premiers ministres provinciaux devra s'occuper de l'empêcher de sévir. Le ministre québécois de la Santé n'a reçu aucun mandat pour gruger petit à petit le principe même du régime d'assurance-maladie du Québec, celui de l'accès universel, et pour le sacrifier sur l'autel du développement toujours exponentiel des médecines de pointe. Si ce développement est essentiel à la santé publique, comme on ne manquera pas de l'affirmer du côté des fournisseurs du système, il faut d'abord en débattre et le prouver, puis demander à l'ensemble des contribuables d'en assumer la charge. Mais M. Côté, grand payeur d'autoroutes pour des amis, bétonneur de pointe, n'a ni la crédibilité ni l'autorité morale pour en être le proposeur.

## LETTRES

### Les adultes oubliés

Des changements majeurs, espérés et inévitables dans les programmes du niveau collégial seront mis en marche dès janvier prochain; la ministre de l'Éducation, Mme Lucienne Robillard, compte également apporter, par le biais d'une réforme importante, une orientation nouvelle à l'enseignement secondaire.

At-on pensé toutefois aux effets qu'auront tous ces changements sur l'éducation des adultes?

Professeur en techniques de la documentation et en psychologie à l'Éducation des adultes du Cégep Maisonneuve, je me retrouve, une fois de plus, isolé et inapte à répondre aux nombreuses interrogations et inquiétudes des étudiants. Nous aurait-on oubliés dans cette réforme?

Que nous propose-t-on au juste? Ou plutôt, aurions-nous pu faire des propositions?

L'enseignement aux adultes est différent de l'enseignement donné aux jeunes.

La dynamique, les formules pédagogiques, les méthodes d'apprentissage, les horaires... tout est différent!

Même le contenu des cours se doit d'être modifié dans certains cas.

Nous nous retrouvons encore dans une position désavantagée par rapport aux programmes de jour plutôt que dans une position de véritable «formation permanente».

Il n'est pas suffisant de se contenter de changer le contenu des programmes.

Il faut, pour l'éducation aux adultes, créer de nouvelles motivations pour apprendre.

Et, pour ce faire, il me semble nécessaire que les enseignants «de soir» puissent être invités à participer aux débats qui sont en cours.

Il est important de se rappeler qu'il existe actuellement des dizaines de milliers de personnes qui parcourent soirs et fins de semaine les corridors des différentes institutions scolaires québécoises.

Or, j'invite les «décideurs en éducation» à ne pas les oublier dans leur réforme.

Claude Gagnon  
Longueuil, 4 novembre 1993

### Étudiante en mal d'apprendre

Dans le cadre de l'émission de Radio-Canada *Montréal ce soir*, la ministre de l'Éducation, Mme Lucienne Robillard, a affirmé récemment que chaque professeur du secondaire avait 6000 objectifs à introduire dans son cours. J'ai eu un choc.

Moi qui suis sortie de l'enfer du secondaire il y a trois ans, je suis of-fusquée.

Deux petites années de cours incomplets d'histoire, aucune oeuvre

littéraire obligatoire à lire, aucune analyse politique ou sociologique de l'actualité à effectuer, quatre pages de rédaction seulement par année: un vrai programme démo-tivant qui tue la culture générale et la valorisation de cette culture.

Mes cours de français? J'y rédigeais mes devoirs de maths.

Au cégep, les professeurs doivent faire réapprendre aux étudiants (en sciences humaines, la concentration dévalorisée avec celle des lettres), ce que fut la Révolution française et quelles sont les grandes capitales politiques du monde.

Ces étudiants ont environ 18 ans et 11 années d'études derrière eux. C'était déjà assez grave lorsqu'on parlait de fuir le problème de l'éducation au Québec en réformant le cégep qui est plutôt une victime.

Mais si, en plus, on parle d'une pseudo-réforme du secondaire qui ne s'attaque qu'à la forme pendant que les élèves vivent un vide démo-tivant, la coupe va déborder.

En tout cas, j'espère que je ne serai pas la seule à m'insurger.

Et si s'ouvrir sur le monde, s'exprimer avec facilité et vocabulaire et aimer apprendre redevenaient à la mode?

Qu'en pensent Mme Robillard et son équipe de fonctionnaires?

Marie Brodeur Gélinas  
Montréal, 3 novembre 1993

UN CITOYEN APPRÉCIANT LES MÉTHODES DE LA POLICE DE LAVAL...



## Le nirvana du politicomane

**P**our un politicomane, c'est le nirvana — la publication simultanée de trois livres sur les grands chefs de notre époque. Sur la scène internationale, Margaret Thatcher; nationale, Pierre Trudeau; provinciale, René Lévesque. C'est avoir l'embarras du choix.

Malheureusement, ces trois livres sont aussi souvent embarrassants. Mme Thatcher, la célèbre Dame de Fer, utilise son autobiographie brutalement pour dénigrer ses collègues qui ont eu l'audace de la remercié de ses fonctions après 11 ans de quasi-tyrannie. Le livre de Claude Fournier sur son ami René empeste le gin et la sueur des affaires amoureuses du petit premier ministre.

Quant aux mémoires politiques de M. Trudeau, ce n'est pas un vrai bouquin, ni un essai sérieux. Ce n'est qu'un livre d'images farci de 250 photos du grand homme lui-même et de sa famille, accompagné d'une transcription glorieuse d'entrevues télévisées, le tout signé de sa propre main et moyennant 29,95\$ (35\$ en version anglaise).

Il n'y a presque rien de neuf ou de révélateur sur les grandes décisions et les grands personnages des années Trudeau. Les Marc Lalonde, Michael Pitfield, Francis Fox ne reçoivent que des mentions en passant. Il n'y a pas ici beaucoup de minéral pour les historiens.

Mais il y a quand même quelques pépites dans ces 345 pages. Exemple étonnant: à cause de son indifférence persistante à l'égard des médias, ce n'est qu'à l'automne de 1944, à l'Université Harvard, que le jeune intellectuel a «pleinement mesuré l'importance historique du conflit qui se terminait... J'eus alors conscience d'avoir pour ainsi dire raté l'un des événements majeurs du siècle ou j'étais appelé à vivre.»

Cela veut dire qu'en 1944, après cinq ans de conflits sanglants qui ont secoué le monde, conflits contre le plus grand malin de l'histoire humaine, à l'âge de 25 ans, Pierre Trudeau a finalement pris conscience de la Deuxième Guerre mondiale! D'autres Canadiens et Québécois de sa génération (mon père et mes oncles, par exemple) qui se sont enrôlés au commencement, en 1939,



NORMAN WEBSTER

seront certes fascinés par cette révélation. De la même façon, il avoue que l'autre grand drame du siècle, la Crise de 1929, ne lui a laissé qu'un souvenir très vague. C'est parce qu'au début des années 30, la famille Trudeau est devenue riche grâce à la vente de son entreprise par le père. «Alors qu'elle (la Crise) ruinait de nombreuses familles et rendait quasi impossible la vie des pauvres gens, elle coïncide chez nous avec l'acquisition d'une maison plus grande et plus cosue...»

Parlant de ses parents, M. Trudeau raconte les cotés francophones et anglophones de sa famille. Son grand-père Elliott, l'Écossais, avait épousé une Canadienne française, Sarah Sauvé, la mère de sa propre mère, Grace Elliott.

Chez le jeune Trudeau, son père parlait toujours en français, sa mère dans l'une ou l'autre langue, selon les sujets et selon sa fantaisie. «Le grand-père Elliott s'adressait en anglais à ma mère mais passait au français pour discuter avec mon père.» A l'école primaire, Pierre a commencé en anglais mais fut muté du côté français en quatrième année. Voilà l'immersion complète qui a produit le bilinguisme presque parfait du futur premier ministre — l'immersion qui fait peur aux gardiens purs et durs de la langue.

M. Trudeau a toujours rejeté, avec ferocité, l'idée que les gens qui portaient un nom à consonance anglaise ne pouvaient pas être de vrais Québécois. Pendant la campagne du référendum de 1980, il a contre l'attaque mesquine de René Lévesque, qui soulignait l'élément Elliott de sa famille en prétendant que «nous, Québécois francophones, ne pouvons attendre de lui aucune sympa-

thie». On entendait souvent ce genre d'insulte dans les années 70 et 80. Je me souviens que, pendant la campagne électorale de 1974, un correspondant américain s'est joint à la caravane. Un journaliste francophone l'assura solennellement que malgré son nom français, Pierre Elliott Trudeau était en réalité un anglophone et pas vraiment québécois.

Il y a aussi, dans ses mémoires, ce passage à la fois révélateur et triste: «J'avais toujours été, depuis ma jeunesse, un solitaire jaloux de sa liberté. Je maintenant soigneusement mes distances avec mon entourage, quel qu'il fût. Même au sein d'un groupe d'amis, par exemple dans les expéditions en forêt... d'instinct j'y prenais les devants pour m'isoler à la tête de la file. Et si un copain m'y rejoignait, je préférais alors modérer le pas pour me retrouver seul de nouveau, cette fois derrière l'équipe.»

Pierre Trudeau — comme René Lévesque, un homme toujours seul.

Et au sujet de M. Lévesque, le débat qui fait rage autour du livre de Claude Fournier porte sur la justesse et la pertinence des révélations de la vie privée d'un homme politique. Je partage l'opinion voulant qu'on doit laisser aux politiciens leur intimité — sauf quand leurs actes privés concernent directement leurs capacités de remplir leurs devoirs publics.

A cet égard, j'ai noté avec intérêt ce passage de Fournier... René Lévesque, toujours premier ministre du Québec, a été transporté en ambulance à l'hôpital, sous la gouverne de Pierre-Marc Johnson, à la fois ministre et médecin. Il reçoit des calmants. Son chauffeur, Georges Leclerc, garde la porte de sa chambre.

«Un vacarme inouï le fait bondir. Il se précipite dans la chambre. Lévesque est debout près de la fenêtre ou une vitre intérieure a été fracassée, sans doute avec la chaise qui est renversée par terre. En le voyant surgir, Lévesque grimpe sur l'allège de la fenêtre mais le chauffeur l'attrape par les jambes et le ramène par terre. Puis, le tenant solidement à bras-le-corps, il le traîne jusqu'au lit où il réussit à le clouer tandis qu'il sonne pour demander de l'aide.»

Il me semble que cela parle d'une histoire à la fois pénible et qui a un rapport pertinent avec l'intérêt public.

## À PROPOS

### ... des jeunes et de la justice

En vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, l'âge de la responsabilité criminelle est porté à 12 ans pour une infraction à une loi fédérale et à 14 ans pour une infraction à une loi provinciale ou aux règlements municipaux.

La responsabilité criminelle signifie que bien que le jeune soit sous la surveillance et l'autorité de ses parents, il est tenu responsable de sa conduite. La société a donc

le droit, le cas échéant, de se protéger contre une conduite illicite de la part d'un jeune. La loi reconnaît, de plus, que le degré de responsabilité des jeunes, vu leur état de dépendance et leur degré de développement et de maturité, ne peut être comparable à celui des adultes. *Guide québécois de la famille*, Secrétariat à la famille, Gaëtan Morin éditeur, 1993.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOIT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN ROBERT SANSAFACON

2050, rue De Blenry, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985 3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Autochtones et Québécois

## Le droit à l'autodétermination

1- Les peuples paraissent de plus en plus résolus à assumer le risque de l'incertitude pour maîtriser davantage leur propre évolution



Les peuples autochtones et le peuple québécois contestent les fondements de l'État et de la communauté politique.

ME ANDRÉ BINETTE  
L'auteur a été notamment conseiller juridique du ministère de la Justice du Québec, du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec et de la Commission Bélanger-Campeau.  
Extraits d'une allocution prononcée lors de la conférence annuelle du Conseil canadien de droit international, en octobre à Ottawa.

**D**ans *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Pierre Trudeau a écrit: «Good government is a damned good substitute for national self-determination». Dans le «nouveau désordre mondial» de la fin du XXe siècle, cette proposition paraît de plus en plus discutée. Il n'est peut-être pas possible de trouver un régime politique stable dans les sociétés qui rejettent sur une longue période l'aspiration fondamentale des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les peuples paraissent, à notre époque, de plus en plus déterminés à assumer le risque de l'incertitude pour maîtriser davantage leur propre évolution.

Le Canada n'échappe pas à la trame de notre temps. Les peuples autochtones et le peuple québécois contestent les fondements de l'État et de la communauté politique. Les uns et les autres se réclament pour ce faire du droit des peuples à l'autodétermination. Or, le droit international a tardé à tenir compte de tels phénomènes. On a souvent dit de la théorie du droit à l'autodétermination qu'elle était désuète, incohérente ou en crise. Elle n'a pas jusqu'ici paru en mesure de concilier deux impératifs de la transformation sociale, la nécessité de reconnaître la légitimité du changement et l'importance de soumettre ce changement à l'obligation de respecter les droits fondamentaux des personnes et des minorités.

Quels pourraient être les éléments du nouveau droit à l'autodétermination? La règle ancienne a conduit à l'impasse parce qu'à l'application universelle de ce droit a été associé un contenu

radical, le droit à l'indépendance ou à la sécession. A cette définition, l'Assemblée générale des Nations unies a opposé le principe de l'intégrité territoriale des États. En pratique, seuls les peuples colonisés, au sens étroit du terme, situés pour la plupart dans l'hémisphère Sud, ont pu bénéficier du droit intégral à la libre disposition d'eux-mêmes et former des États souverains. Il nous semble qu'une évolution se fait sentir sur deux plans, l'identification des titulaires du nouveau droit à l'autodétermination et la formulation du contenu de ce droit.

## Le principe des nations

Au XIXe siècle, le principe des nationalités tendait à faire coïncider l'ethnie, la nation et l'État. Selon John Stuart Mill, par exemple, on devait chercher à réunir les membres d'une nation dans un État souverain qui leur était propre. La nation était définie sur la base de critères biologiques, voire morphologiques, et culturels, comme la race, la religion ou la langue. Le principe des nationalités a rencontré deux obstacles importants: les conséquences de son application sur le terrain et, plus récemment, l'évolution de la définition de la nation. Le principe des nationalités a été à l'origine des deux conflits mondiaux qui ont ensanglanté notre siècle.

Les Serbes et les Croates n'ont rien inventé. Le principe des nationalités est porteur de conflits entre les peuples. Il a conduit, et conduit encore chaque jour, à des tensions et à des actes inqualifiables qui menacent la paix et la sécurité.

Le principe des nationalités reposait sur une vision organique de la nation. Cette vision organique tend de plus en plus à céder devant une définition élective, qui souligne davantage la dimension psychologique des peuples, sans égard à l'origine raciale ou ethnique de leurs membres.

Les peuples colonisés, qui ont accédé à l'indépendance en exerçant le droit à l'autodétermination que l'Organisation des Nations unies leur reconnaissait, étaient le plus souvent multi-ethniques. Au Canada, les descendants des colons britanniques sont maintenant minoritaires. Au Québec, la transformation de la définition de la nation est maintenant en cours. Même si le

principe des nationalités n'a jamais été formellement inscrit dans le droit international positif, il a profondément imprégné la réflexion.

Dans un ouvrage qui a fait date au Québec, le professeur Jacques Brossard considérait que le droit à l'autodétermination était détenu par le peuple canadien-français tout entier, d'un océan à l'autre, mais que le peuple québécois, en raison de sa concentration territoriale, pouvait exercer le droit à l'autodétermination des Canadiens-français. Ce raisonnement le faisait hésiter à accorder à la minorité anglophone du Québec le droit de participer à une consultation populaire sur la souveraineté du Québec. Nous savons qu'en pratique, la conception élective de la nation l'a emporté. En 1980, tous les habitants du Québec qui avaient la qualité d'électeur ont pu participer au référendum et René Lévesque n'a jamais prétendu représenter la nation canadienne-française.

## La définition élective

À l'échelle du peuple canadien, la définition élective a également prévalu lors de l'exercice du droit interne à l'autodétermination, qui consistait à se prononcer sur l'Accord de Charlottetown.

La pratique interne et externe des États conduira le droit international à s'éloigner davantage du principe des nationalités. Constituer un peuple, à qui on reconnaît la capacité de s'autodéterminer, la collectivité humaine qui aura manifesté avec persistance la volonté de maintenir son identité et d'assumer la responsabilité de son développement.

Cela ne signifie toutefois pas que tous les peuples sont en voie d'obtenir un droit de sécession, ou que le contenu de leur droit à l'autodétermination est uniforme. À l'assouplissement des conditions d'accès correspond une plus grande flexibilité du contenu, qui ne comprend toujours pas un droit de sécession à l'extérieur du contexte particulier, et presque revêtu, de la décolonisation.

Demain: «L'un des grands défis du XXIe siècle sera de reléguer aux oubliettes de l'histoire le principe des nationalités et d'inventer un nouveau mode de coexistence entre les peuples».

## Entre le débat et l'action politique

Une mythique troisième voie ne permettra pas de responsabiliser le Québec

LINDA CARDINAL

Université d'Ottawa

ALAIN-G. GAGNON

Université McGill

FRANÇOIS ROCHER

Université Carleton

DANIEL TURP

Université de Montréal

Les auteurs ont participé aux travaux du Groupe Réflexion-Québec

C'est à la suite de l'échec de l'Accord constitutionnel de Charlottetown que Jean Allaire a considéré opportun de mettre sur pied le Groupe Réflexion-Québec. Par admiration pour son intégrité, par respect pour sa démarche et pour participer à un débat d'idées, des universitaires et des membres bien en vue de la communauté économique se sont joints au Groupe à sa demande.

Aussi, a-t-il recruté au départ des membres influents de la société québécoise, tels les Claude Bélanger, Jean Campeau, Richard LeHir, Roger Nicolet et Jacques Prault, qui étaient prêts à accompagner le groupe de réflexion en tant que la troisième voie ne fasse pas partie du mandat du groupe.

Plusieurs universitaires ont été invités à se joindre aux travaux du groupe ou à ses différents comités, dont Guy Laforest, Louis Balthazar, Linda Cardinal, Jacques Dufresne, Alain Gagnon, François Rocher, Charles Taylor, Daniel Turp et quelques autres en raison de leurs travaux et recherche sur les thèmes privilégiés par le groupe.

L'élément rassembleur premier a été le besoin de réfléchir, de penser à un projet de société, de combler un vide d'idées au Québec. Le Groupe Réflexion-Québec a été le catalyseur en vue de lutter contre un tel déficit d'imagination.

Le Groupe Réflexion-Québec devait montrer qu'il existe une masse critique de personnes au Québec désireuses de faire un effort d'imagination en vue de repenser les bases d'une société qui doit continuer d'être guidée par des principes de justice et d'équité. Il devait aussi permettre d'exercer plus de pression sur les deux partis qui siègent à l'Assemblée nationale.

Ce qui a permis de rassembler les membres du groupe Réflexion-Québec, ce fut l'idée qu'il fallait exercer le plus de pression possible sur le Parti québécois et le Parti libéral du Québec afin qu'ils sortent de

leur torpeur et qu'ils proposent des voies de solution pour l'avenir politique du Québec. Le message était clair: tout faire pour sortir le PQ et le PLQ des positions dans lesquelles ils s'étaient campés.

Il fallait inciter les partis à tenir compte de la société pluraliste que le Québec est devenu au cours des 30 dernières années; apporter de l'oxygène à ces deux partis qui veulent parler pour le Québec mais qui s'adaptent mal aux attentes des citoyens; rejeter les positions dogmatiques des ultra-fédéralistes et des ultra-nationalistes.

## Des idées qui tardent à venir du PLQ et du PQ

L'intention était d'élargir le débat et de forcer les partis à occuper le centre idéologique laissé vacant depuis le départ de René Lévesque et de Pierre-Marc Johnson du PQ et depuis le rejet par Robert Bourassa et par le PLQ au congrès de la fin d'août 1992 de leur propre programme politique. Ce contexte devait conduire Jean Allaire à quitter le parti et faire en sorte que Mario Dumont soit mis à la porte par l'instance extra-parlementaire du PLQ.

Le groupe Réflexion-Québec s'est inscrit dans la mouvance de plusieurs autres qui ont été constitués au lendemain de l'échec de Charlottetown et qui visaient à apporter une contribution sur l'avenir politique du Québec et à avancer des idées qui tardaient et qui tardent toujours à venir du PQ et du PLQ.

Ces groupes ont un rôle important à jouer quant à nous sur la place publique si l'on veut éviter que ne s'instaure un malaise profond à l'égard des institutions politiques.

C'est ainsi que le Groupe de réflexion sur les institutions et la citoyenneté y est allé de plusieurs propositions sur la question linguistique au Québec et sur l'importance de proposer un pacte linguistique.

Cette idée a été reprise maintes et maintes fois depuis, par ceux qui sont intéressés à créer une grande alliance des forces vives du Québec et à favoriser l'atteinte d'un nouvel équilibre entre les diverses composantes de la société québécoise.

Le Forum Autochtones-Québécois a formulé des objectifs analogues et se veut un lieu de dialogue faisant la promotion d'une égalité et d'une équité dans les rapports entre le peuple québécois et les nations autochtones. Il n'est pas sans conséquence que le Groupe Réflexion-Québec n'ait apporté au

cun éclairage sur les aménagements à proposer aux Québécois ou aux nations autochtones. La priorité doit être mise sur la démocratisation du processus politique et sur l'ouverture du débat aux questions trop souvent restées sans réponse.

L'intérêt du Groupe Réflexion-Québec résidait justement dans la possibilité qui était offerte de réfléchir dans un cadre non partisan et d'associer à cette démarche des penseurs et des gens d'action. L'objectif initial était de contribuer à l'avancement de certaines idées qui sont pour des raisons stratégiques trop souvent mises sous le boisseau aussi bien par le Parti libéral que le Parti québécois.

Nous espérons ainsi amener les deux principaux partis à prendre position sur les résultats de nos discussions. Le débat s'en serait trouvé enrichi et les options offertes aux Québécois éclairées.

Nous croyons que le Groupe Réflexion-Québec, en se transformant en parti politique, opérerait un véritable détournement de mandat. L'annonce de la formation du Groupe Action-Québec en vue de la création d'une troisième voie fait fuir le débat. En fait, cela suggère que le Groupe a rejoint

l'action politique pour laisser tomber celle du débat politique. Comme intellectuels, nous nous sentons trahis et nous avons l'impression d'avoir été utilisés à des fins que nous désapprouvons.

Mais il y a plus. La constitution d'une mythique «troisième voie» dessert l'objectif initial du Groupe. La dynamique partisane oblige à une certaine rigidité idéologique et à des positions campées, par ailleurs dénoncées par MM. Allaire et Dumont.

Le Québec actuel a davantage besoin d'une contribution à une réflexion de fond sur son avenir que de la mise en place d'un troisième créneau dogmatique. L'impact du Groupe Réflexion-Québec aurait pu être plus important.

Pendant ce temps, les débats sur la souveraineté, comme sur le déficit, la relance économique, le partage du travail, la santé, l'éducation n'ont pas eu lieu et ils n'auront pas lieu. La partisanerie prendra le dessus sur le débat démocratique et les lances du Groupe Réflexion-Québec iront sur les tablettes.

Il faudra défendre un point de vue à tout prix plutôt que de continuer le travail d'analyse du discours politique et des questions économiques et de tenter de faire un effort

d'imagination afin de poser les problèmes différemment.

Par ailleurs, en diminuant la portée de la position exprimée dans le document *Un Québec responsable sur l'avenir constitutionnel du Québec* en soutenant qu'il faille d'abord y faire le «ménage» avant d'envisager la réalisation de la souveraineté, MM. Allaire et Dumont ne font pas autre chose que de reporter aux calendes grecques une idée qui fut pourtant à la source de leur rupture avec le Parti libéral du Québec. S'il est une chose qui est un éternel recommencement, c'est bien le ménage!

La question fondamentale est de savoir dans quel cadre politique cette opération d'ajustement et de «nettoyage» est la mieux en mesure d'apporter des résultats satisfaisants.

De plus, du seul point de vue du calcul électoral, pour que se réalise la proposition du Groupe Réflexion-Québec selon laquelle «la proclamation de la souveraineté du Québec devrait se faire dans le cadre du prochain mandat de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec», il ne faudrait surtout pas diviser les forces autonomistes et nationalistes.

## Un Québec responsable

L'option souverainiste, qui est une pierre angulaire de la démarche du Groupe Réflexion-Québec, devrait affronter un obstacle inutile et vraisemblablement dévastateur qui ne profiterait qu'aux tenants du statu quo. Cela ne veut pas dire donner un chèque en blanc au PQ ou au Bloc québécois.

C'est ici que le rôle des groupes de réflexion doit se faire sentir en mettant l'accent sur les questions qui sont trop souvent repoussées à plus tard.

Le Groupe Réflexion-Québec a soulevé des questions fondamentales dans le domaine de la représentation des régions, de la santé, de l'éducation, de la démocratisation des institutions politiques.

Sous sa forme renouvelée, le Groupe Action-Québec pourrait continuer de soulever de telles questions et chercher à participer d'ici à la prochaine échéance électorale québécoise au débat sur l'avenir politique du Québec.

Sans doute que le rôle critique du Groupe Action-Québec pourrait infléchir les positions du Parti québécois sur la question nationale de façon à ce qu'une majorité se dégage au prochain référendum sur l'autodétermination du Québec.

N'est-ce pas là, MM. Allaire et Dumont, l'action la plus conséquente qui répondrait à votre vœu de voir émerger «un Québec responsable»?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Legault, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paire, Diane Precourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Guenier et Jacques Nadeau (photographe); à l'Information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paul des Rivières, Marie-Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Berube (responsable), Robert Dufresne, Claude Levesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Conlon, Sylviane Trémie, Clément Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (cartooniste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duches (économes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Ghislaine Baril (secrétaire à la direction); LA DOCUMENTATION: Gilles Paire (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochford (Ottawa); LA DIRECTION ARTISTIQUE: Lucie Lacava; LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Francine Gingras, Johanne Gubreau, Lucie Lacroix, Christiane Legault (publicitaires), Micheline Turgeon (économes); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine LaBeur (secrétaire); L'ADMINISTRATION: Henry Biedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacroix, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjoins à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire); Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (responsables aux promotions des abonnements); LA PRODUCTION: Robert Mc-Poull (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard Desormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michel Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christiane Vallant; LES ANNONCES CLASSÉES ET AVIS PUBLICS: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan; LE CONSEIL DU DEVOIR INC.: Pierre Bourque (président); LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Les prix du Gouverneur général

### Le grand prix à Nancy Huston pour les *Cantiques des plaines*

PIERRE CAYOUILLE  
LE DEVOIR

Toronto — La romancière Nancy Huston a remporté hier le prix littéraire du Gouverneur général dans la catégorie romans et nouvelles pour son ouvrage *Cantiques des plaines* paru chez Leméac.

Les prix littéraires du Gouverneur général ont été décernés, hier, à Toronto, au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient le président du Conseil des Arts du Canada, M. Allan Gottlieb, et le gouverneur général Ramon John Hnatyshyn.

Née à Calgary en 1953, Nancy Huston vit à Paris depuis 1973. Elle a d'abord écrit et publié son *Cantiques des plaines* en anglais sous le titre de *Plainsong* (HarperCollins 1993) avant d'en concevoir elle-même une deuxième version originale en français.

Le jury a qualifié son ouvrage de «chant inoubliable, unique et nécessaire, bref de chef-d'œuvre». Le roman porte sur les racines américaines de l'auteur et prend la forme d'un récit d'adieu qu'adresse la narratrice Paula à son grand-père Paddon, un fils de pionniers en terres indiennes.

La romancière, qui s'avoue ingrate envers sa mère-pa-

trière, dit qu'elle doit sa carrière d'écrivain à cet exil qu'elle a choisi il y a vingt ans. Tout en remerciant le jury de son «bon choix», elle a confié qu'elle trouvait cela bien drôle de voir une romancière anglophone remporter le prix du meilleur roman francophone.

Le jury de la catégorie roman et nouvelle était formé des écrivains Marie-Josée Thériault, Jean-Yves Soucy et Gerald Tougas.

Dans la catégorie études et essais, le prix du Gouverneur général a été octroyé à François Paré, auteur d'un ouvrage intitulé *Les littératures de l'exigüité*, paru aux éditions du Nordir. Professeur de littérature à l'Université de Guelph, M. Paré s'est attaché au phénomène des littératures minoritaires.

En théâtre, le prix du Gouverneur général a été attribué aux jeunes dramaturges sagueuëns Daniel Danis pour sa pièce *Celle-là*, parue chez Leméac. Sa pièce fut créée à l'Espace GO au début de l'année.

En littérature jeunesse, Michèle Marineau a bouclé sa fructueuse semaine en s'offrant le prix du Gouverneur général pour son roman *La Route de Chiffa*, l'histoire d'un garçon qui a connu l'enfer de la guerre à Beyrouth. Le même ouvrage a valu à son auteur deux prix au Salon du livre de Montréal cette semaine. «Je n'écris pas des

livres à message ou à cause, a expliqué au DEVOIR Michèle Marineau. Je fais confiance au jugement et à l'intelligence des enfants. Mes livres ne prétendent pas leur livrer la vérité. Ils sont ouverts et favorisent la discussion.»

Catégorie littérature de jeunesse-illustrations, le jury a choisi de récompenser Stephen Jorisch pour la nouvelle vie qu'il a su donner aux fables de LaFontaine dans *Le Monde selon Jean de...* de André Vandal.

Dans la catégorie traduction — de l'anglais au français —, le prix du Gouverneur général a été attribué à Marie-Josée Thériault pour *L'Oeuvre du Gallois (Wales' Work)*, de Robert Walsh. Le jury a estimé que le travail de Mme Thériault constituait «un remarquable exploit, par le jeu de la transposition et la finesse du style.»

En poésie, Denise Desautels a reçu la prestigieuse distinction pour son recueil *Le Saut de l'ange*, publié conjointement aux éditions du Noroit et à *L'arbre à paroles*. Du côté anglophone, le prix du Gouverneur général dans la catégorie romans et nouvelles a été décerné à Carol Shields pour son roman *The Stone Diaries*, paru chez Random House.

En poésie, le prix a été attribué à Don Coles pour son recueil *Forests of the Medieval World*, publié par The Por-

cupine's Quill.

En théâtre, le jury a récompensé le Vancouverois Guillermo Verdecchia pour sa pièce *Fronteras Americanas*. Dans la catégorie essais, la jeune Albertaine Karen Connelly l'a emporté pour son ouvrage *Touch the Dragon*, une histoire d'amour entre l'auteur et la culture thaïlandaise.

En littérature jeunesse anglophone, le jury a retenu l'ouvrage de Tim Wynne-Jones, *Some of the Kinder Planets*, paru chez D'outre et Vandal. L'illustratrice Montréalaise Mireille Levert a reçu le même honneur pour son travail dans *Sleep Tight, Mrs. Ming*, de Sharon Jennings (Annick Press). Dans la catégorie traduction — du français à l'anglais —, le poète D.G. Jones, de North-Hatley, a reçu le prix du Gouverneur général pour *Categories One Two and Three*, traduction d'un recueil de Normand de Bellefeuille.

Créés en 1937, les prix du Gouverneur général du Canada sont devenus au fil des ans parmi les plus prestigieux. Chacun des lauréats reçoit une bourse de 10 000 dollars, de même qu'un exemplaire de son livre relié spécialement par Pierre Ouvrard, maître relieur de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Les prix sont administrés par le Conseil des Arts du Canada.

### ABIME «Abus de confiance»

SUITE DE LA PAGE 1

serait par ailleurs dû à une performance médiocre de l'économie — croissance du revenu nominal de l'ordre de 1,9% et augmentation de seulement 0,7% de la production réelle par rapport à 1991-92 —, qui a entraîné une diminution sur presque tous les fronts des recettes fiscales.

A cela, on doit ajouter les effets à retardement de la récession de 1990-91, source de diminution des revenus et d'augmentation des dépenses cette année. Pour la première fois en six ans, Ottawa s'est de fait retrouvé dans le rouge au plan des opérations budgétaires courantes, les dépenses ayant excédé les recettes de 1,1 milliard.

Les frais de la dette publique se sont élevés à 39,4 milliards\$, en légère baisse grâce à des taux d'intérêt bas, pour un déficit total de 40,5 milliards\$. Ce chiffre équivaut à 5,9% du Produit intérieur brut (PIB), en hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Pendant la campagne électorale, les libéraux se sont engagés à ramener la proportion à 3% d'ici la fin de leur mandat.

Du même coup, la dette publique accumulée a été portée à 465,3 milliards\$ à la fin du dernier exercice, soit plus de deux tiers (67,6%) du PIB. La dette par capita s'élevait à 16 883\$, une hausse de 1245\$ par habitant par rapport au 31 mars 1992.

Interrogé à savoir si les conservateurs étaient au courant d'une pareille situation, M. Martin a répondu qu'il serait inconcevable qu'ils ne l'aient pas su.

Au Bloc québécois, le critique en matière de finances, Yvan Loubier, a confié que l'ampleur du déficit, bien que «catastrophique», était exactement ce à quoi il s'attendait. Mais il craint que, malgré leurs promesses, les libéraux n'invoquent maintenant le désastre ou un mauvais calcul pour diminuer les paiements de transfert aux provinces ou augmenter les impôts, ce qui «remettrait en question la reprise».

M. Loubier a ajouté que la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur l'économie, «ce n'est pas avec ça qu'on va régler nos problèmes». Comme le Bloc le prône depuis plusieurs mois, le député a demandé hier la création d'une commission d'examen des dépenses pu-

bliques et de la fiscalité, afin qu'on arrête de se lancer à droite et à gauche, qu'on regarde vraiment la situation et qu'on se dote d'un plan précis avec des objectifs précis».

De son côté, le chef du Reform Party Preston Manning a sévèrement blâmé l'administration conservatrice précédente pour sa «mauvaise gestion» des finances publiques.

«Le fait que Kim Campbell et son cabinet n'aient pas fait part de la véritable situation et proposé de solutions constitue un abus de la confiance du public. Pour cela, le Parti conservateur mérite d'être écarté du pouvoir pendant des années», a dit M. Manning, qui a parlé de «trahison» à l'endroit des électeurs qui ont appuyé le PC en croyant que la réduction du déficit serait sa priorité.

Il a ajouté que les Canadiens étaient en droit de savoir à quel moment Mme Campbell a su, ou seulement soupçonné, que le déficit allait prendre une telle ampleur, tout en lui demandant pourquoi elle n'avait pas rendu l'information publique bien que cela ait été son «devoir solennel».

Par ailleurs, si le Canada doit composer avec un déficit record — le plus élevé avait été de 38,6 milliards\$, en 1984-85 —, celui qui s'en vient pourrait fracasser de nouveaux sommets: le déficit pour la période d'avril à septembre s'établit à 20,7 milliards\$.

Le ministère des Finances indique que cette augmentation est entièrement attribuable à une diminution des revenus puisque les dépenses de programmes et les frais de la dette ont connu une baisse.

Dans l'ensemble, les recettes ont diminué de 3,6 milliards\$ (6,4%) d'une année sur l'autre. Cette baisse peut notamment être observée au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers (chute de plus de 4,2 milliards\$, attribuable en partie à l'instauration de la prestation fiscale pour enfants), des droits de douane à l'importation (moins 0,5 milliard\$ ou 21,4%) et des taxes de vente et d'accise (moins 0,3 milliard\$).

En revanche, les revenus liés à la TPS ont crû de 0,7 milliard\$ (10,3%), ceux liés à l'impôt sur le revenu des sociétés ont grimpé de 0,45 milliard\$ (17%), dus à des remboursements anormalement élevés au cours des six premiers mois de 1992-93), et les cotisations d'assurance-chômage ont connu une hausse de 0,25 milliard\$.

### JUIFS 100 000 membres

SUITE DE LA PAGE 1

frayés par les questions linguistiques ou politiques comme l'étaient leurs parents, affirme Mme Stein.

Changeante dans son attitude, la communauté l'est aussi dans sa fibre même. Pas moins du quart des Juifs de Montréal sont d'origine séparade et majoritairement francophones. Saignée de quelque 20 000 membres après l'exode entraîné par l'accession du Parti québécois au pouvoir, la communauté juive montréalaise poursuit maintenant sa croissance, bon an mal an et compte plus de 100 000 membres.

«On dit souvent que les Juifs ont massivement quitté le Québec, mais Montréal n'a perdu que 2% de sa population juive. Ces départs ont été en grande partie compensés par l'arrivée de 5000 immigrants juifs», soutient M. Jim Torczyner, professeur au département de travail social de l'Université McGill.

Le professeur Torczyner présentera d'ailleurs aujourd'hui une étude majeure sur l'évolution des communautés israéliennes au Canada à l'occasion du congrès annuel des fédérations juives du monde entier qui se tient jusqu'à samedi à Montréal.

Plutôt que de s'être affaiblie, l'étude démontre plutôt que la communauté juive de Montréal est l'une des plus solides et des moins assimilées dans toute l'Amérique du Nord. Le taux des mariages mixtes y est le plus bas au monde — à peine 6%, comparativement à 25% pour Vancouver ou Edmonton. Les Juifs de Montréal semblent être restés imperméables au fait qu'en dix ans, les mariages entre Juifs et non-Juifs se sont accrûs du tiers au pays.

«Nous savons que Montréal a la plus grande panoplie de services juifs dans tout le Canada et sa communauté est celle qui a le plus grand sentiment d'appartenance à la religion et à l'ethnie juive», explique le professeur Torczyner.

C'est en conséquence aussi à Montréal que les Juifs s'identifient le plus massivement par leur religion (95%), ce qui n'est pas le cas à Vancouver ou Halifax où la religion est un critère d'identification à la judaïcité moins important que l'appartenance ethnique.

Selon l'expert de McGill, la communauté montréalaise serait en fait l'une de celles qui préservent le mieux cette «continuité juive», très chère aux communautés israéliennes. «L'importance des écoles, qui sont les transmetteurs des traditions et des valeurs, y est pour beaucoup. Le fait que les membres de la communauté soient très âgés en fait aussi une des plus traditionnelles», ajoute ce dernier.

De fait, le vieillissement affecte aussi la communauté

juive de Montréal ou plus d'une personne sur quatre a atteint l'âge de la retraite. Avec l'âge vient aussi la pauvreté qui frappe aujourd'hui autant l'ensemble des Juifs que le reste de la population canadienne. Une personne juive sur cinq vit dans la pauvreté à Montréal, comparativement à 17% des Juifs du reste du Canada. Si la croyance populaire veut que la famille juive soit on ne peut plus traditionnelle, pas moins de 10% des enfants juifs vivent dans des familles monoparentales.

Un écart majeur demeure cependant entre les Juifs et le reste de la population canadienne: les premiers possèdent des taux de scolarisation toujours extraordinairement élevés. Au moins la moitié des Juifs ont fait des études universitaires, alors que ce pourcentage ne dépasse pas 20% au Canada. Quatre fois plus de Juifs que de Québécois ont complété des études de maîtrise ou de doctorat.

«Mais en général, notre communauté ressemble de plus en plus au reste de la population canadienne, développe les mêmes goûts, les mêmes profils. La même tendance suit son cours ailleurs en Amérique du Nord. Il y a plusieurs points de vue sur l'intégration. Mais chose certaine, les Juifs savent maintenant qu'ils doivent travailler avec leur communauté d'accueil pour aider les gens de leur propre communauté», estime M. Torczyner.

S'il est une chose que les Juifs partagent avec les Québécois, c'est bien cet éternel dilemme entre la préservation de leur identité et de leur culture, tout en jouant une part active dans la société qui les entoure.

A ce titre, le congrès annuel des 189 fédérations juives, ou plus de 300 conférences seront prononcées, fera de la «continuité juive» un sujet d'intérêt majeur. Mais on discutera aussi des relations entre Israël et la diaspora, de la place des femmes, de la conversion et de la place des immigrants juifs d'ex-URSS. L'astronome Carl Sagan viendra même entretenir ses collègues sur la crise de l'environnement.

Reste que la savoir bien québécoise donnée à ce congrès par les organisateurs de Montréal traduit les mutations que subit cette communauté, dont les échos ne nous parviennent souvent que par ces plus tapageurs représentants.

Selon M. Elie Bencheitri, responsable des communications à la Communauté séparade du Québec, les Juifs de Montréal sont de moins en moins préoccupés par les débats linguistiques. «Les mentalités ont bien changé. Les enjeux sont beaucoup plus de trouver des emplois pour nos jeunes et de mettre l'accent sur Montréal et le Québec parce que c'est d'abord ici qu'ils veulent vivre, croit ce dernier.

### BARREAU Arbitraire

SUITE DE LA PAGE 1

accueillait la requête d'un étudiant, Paul Boyer, qui contestait les notes attribuées lors d'un examen passé en janvier dernier.

Cet examen était un des cinq tests que doivent subir les étudiants pour pouvoir être admis à leur stage (stage qui mène à l'acceptation comme membre du Barreau).

M. Boyer avait complété sa formation au Centre de formation d'Ottawa, et il avait obtenu une note moyenne de plus de 80% dans les quatre autres examens. Dans le cinquième, l'examen dit «Rédaction», où il faut rédiger un avis juridique et un acte de procédure, sa note s'établissait à 82,5% dans la section «Droit» de l'examen, et à 51% dans la section «Techniques». Pour pouvoir accéder à son stage, l'étudiant doit obtenir au moins 60% dans toutes les sections des examens, sinon il doit reprendre le processus.

L'étudiant a contesté la note, a finalement repris l'examen... pour obtenir 46% dans la section «Droit» et 65% dans la section «Techniques». Après recorection, on lui accorde la même note dans la section «Droit», mais 75% dans la section «Techniques».

Paul Boyer décidait donc de présenter une requête en mandamus, estimant qu'il avait répondu de façon précise, concise, et en utilisant le langage juridique adéquat aux questions de l'examen, et qu'il avait satisfait aux exigences du Règlement sur la formation professionnelle des avocats.

Le juge Viau lui a donné raison et il a blâmé le Barreau pour des méthodes de correction jugées aléatoires.

Lors de l'audition de la cause, l'avocat du Barreau avait voulu démontrer que les normes de correction étaient suffisamment claires, mais il avait ajouté qu'il existait au Barreau des comités de correction «faucons» et des comités «colombes».

«Les premiers ne laissent rien passer tandis que les seconds laissent tout passer», admettait-il.

### PROVIGO «C'est le désordre»

SUITE DE LA PAGE 1

président, Finances, en poste jusqu'au 31 décembre), Bill Kepp (président de Loeb (Ontario), Pierre Gagné (vice-président, Achats) et compagnies, ceux qui ont créé Provigo Distribution, sont remplacés par des anciens de Club Price. Et d'autres vont suivre.

La nomination de Pierre Michaud au poste de président du conseil d'Univa — le holding chapeautant Provigo — aux lendemains du rachat, par la Caisse de dépôt, de la participation détenue par Unigesco a conduit à un mouvement de centralisation au sein du holding des fonctions clés de l'entreprise. La productivité est devenue le mot d'ordre, le cri de ralliement avec, dans la loge, une crainte de voir Loblaw effectuer une percée musclée au Québec.

### HONTEUX Rien de bon

SUITE DE LA PAGE 1

Santé, Marc-Yvan Côté, a annoncé plusieurs mesures sur la tarification des médicaments et des soins de santé au Québec, mesures touchant plus de 40 000 personnes et leurs familles. Les cancéreux devront tous payer 20\$ pour chaque traitement de chimiothérapie, en échange de la gratuité sur d'autres types de médicaments très coûteux. Québec ne paiera plus les médicaments des «cas légers» de maladies mentales, des 800 enfants ou jeunes adultes atteints de fibrose kystique, des cas de cholestérol élevé, des diabètes dit insipides, des dialyses, des greffes, etc. Les médicaments contre le sida sont «à l'étude».

Ces médicaments demeurent gratuits pour les assistés sociaux et les personnes âgées. Pour les familles à revenus médiocres ou faibles, le ministre prévoit un «fonds de secours». Pour les autres, les compagnies d'assurance prendront le relais de l'État.

Ce désengagement du gouvernement n'augure rien de bon pour le sociologue François Béland. «Les sociétés qui gardent le contrôle sur leurs dépenses de santé sont celles qui réduisent au minimum le nombre d'intervenants, c'est-à-dire le nombre de compagnies d'assurance.» En laissant à ces dernières le soin de «prendre en charge» les créneaux délaissés par Québec, on augmente automatiquement le coût d'ensemble du système tout entier. Car ce sont les employeurs et les employés qui paieront plus, alourdissant du coup la charge financière des contribuables. «Ce n'est pas logique, car le ministre Côté affirme que ces coupures aideront à la compétitivité de l'État. C'est exactement le contraire qui se produira.» Et puis tout le monde, loin de là, ne rentre pas dans les

Les conseils d'administration des différentes filiales, à l'exception de la division américaine, ont été abolis et l'ensemble du pouvoir décisionnel a été ramené entre les mains d'Univa. Et Pierre Mignault, auparavant président de Club Price, a été recruté pour exercer les fonctions de président et chef de la direction.

Tous les départements ont été déséquilibrés depuis, en passant par le rapatriement, au sein du holding, des activités immobilières et à la centralisation du secteur des communications. Quatre hauts dirigeants de Club Price ont été ou seront invités à rejoindre les rangs et à remplir les postes laissés vacants. «C'est l'amertume, le désordre et l'insécurité qui régissent présentement. Plus rien ne paraît clair», a résumé un cadre de l'entreprise, sous le couvert de l'anonymat.

catégories des assistés sociaux, des personnes âgées ou des salariés permanents de grosses boîtes, bien assurés. Le marché du travail est envahi de gens à statut précaire, temps partiel, pigistes, surnuméraires, pour qui une assurance sera trop coûteuse, quand elle ne leur sera tout simplement pas refusée. «Quelle compagnie assurera votre enfant, né avec la fibrose kystique? demande M. Béland. Cette personne ne sera jamais assurable. Ses parents se saigneront pour lui payer des soins.» Et rien ne sera plus arbitraire que ces «fonds de secours» prévus par le gouvernement.

Le cas des cancéreux est tout aussi difficile, dit l'économiste André-Pierre Contandriopoulos. Ce sont les 20 000 malades qui devront désormais défrayer les coûts de médicaments tels que le Taxol, (qui coûtait jusqu'à 12 000\$ le traitement et ouvrait la porte à une ségrégation chez les malades) et ce, en payant pour leur traitement de base: la chimiothérapie. «Mais ce n'est pas à ceux qui sont déjà atteints de la maladie de payer pour les médicaments coûteux! C'est aberrant comme politique de solidarité!»

À Québec, le critique péquiste en matière de soins de santé, Rémy Trudel, a questionné hier le ministre Côté sur la décision de Québec «de charger aux malades le financement de nouveaux médicaments» désassurant ainsi de manière «insidieuse» le régime de santé. Le député Trudel a aussi souligné que le gouvernement libéral avait laissé filer 40 millions\$ dans les poches des compagnies pharmaceutiques en abandonnant la politique d'achat au plus bas prix. «On fait plutôt payer 8 millions\$ aux personnes qui souffrent du cancer pour qu'ils aient accès à leur traitement. Pourquoi a-t-il fait ce choix-là, le ministre de la Santé du Québec?»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
À DE 7H30 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE,  
MONTREAL, (QUEBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour  
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355